

**RAPPORT D'EVALUATION N°**

LABO-19-0687-1 v00

Organisme évalué		
Nom :	CEREMA / DTER Centre-Est	
Numéro(s) d'accréditation :	1-5702	
Critères d'évaluation		
Référentiel d'accréditation :	NF EN ISO/IEC 17025 : 2017	
Référentiel complémentaire :		
Documents de référence Cofrac :	LAB REF 02, GEN REF 11	
Type d'évaluation		
<input type="checkbox"/> Initiale	<input checked="" type="checkbox"/> Surveillance	<input type="checkbox"/> Ré évaluation
<input checked="" type="checkbox"/> Extension	<input type="checkbox"/> Complémentaire	<input type="checkbox"/> Supplémentaire
Composition du rapport		
Rapport hors annexes		
Annexe A :	Données d'activités	
Annexe B :	Changements depuis la dernière évaluation	
Annexe C :	Portée d'accréditation	
Annexe D :	Demandes de clarification :	0 fiche
Annexe E :	Fiches d'écart :	0 critique et 3 non critiques
Annexe F :	Fiches précédentes non examinées lors de la présente évaluation	
Annexe G :	Autres pièces annexes	
Date : 30/01/2020	Responsable d'évaluation : CALMELS Régis	

Les informations contenues dans ce rapport sont confidentielles. Le rapport d'évaluation forme un ensemble. Tout extrait ne présente de valeur que dans le cadre du rapport dans sa totalité

Composition de l'équipe d'évaluation

Fonction*	NOM Prénom	Domaine couvert
EQ-RE	CALMELS Régis	SMQ
ET	ZERHOUNI Moulay	BGC / ADJUV-BETON-CIMENT / MECA, BGC / ROCHEGRANULAT / ECHANTILLONNAGE - MECA

* Q : évaluateur qualiticien

A : évaluateur technique

T : expert technique

OB : observateur

S : superviseur

R : responsable d'évaluation

J : junior

Portée d'accréditation actuelle/demandée

Cf. Annexe C (Portée d'accréditation demandée - Annexe 1 rev. 2 du 03/10/2019).

Aucune modification n'est à enregistrée pour cette Annexe 1 validée par l'évalué et l'équipe d'évaluation.

Détail des interventions

Site(s)	Sous-famille(s) ou activité(s) évaluée(s)	Type d'évaluation	Nom de l'évaluateur	Dates	Durée en jours
CEREMA/DTER Centre-Est	SMQ	Extension, Surveillance	CALMELS Régis	25-26 novembre 2019	2,0j
Groupe Risques Environnement Infrastructures - Unité Matériaux Infrastructures	BGC / ROCHEGRANULAT / ECHANTILLONNAGE - MECA	Extension, Surveillance	ZERHOUNI Moulay	25-26 novembre 2019	1,5j
Groupe Construction et Mobilité - Unité Structures et Ouvrages d'Art	BGC / ADJUV-BETON-CIMENT / MECA	Extension, Surveillance	ZERHOUNI Moulay	25-26 novembre 2019	1,5j

Contexte de réalisation de cette évaluation

- Les documents demandés pour la préparation de l'évaluation nous ont été transmis. Lors de l'évaluation, tous les documents et enregistrements demandés ont été présentés pour mener les investigations de l'évaluation.
- Les locaux ont été mis à disposition pour l'évaluation technique lors des investigations et des observations d'activités.
- Les personnes en position clé étaient présents et disponibles pour l'évaluation.
- Aucun problème quant aux échanges qui ont été satisfaisants avec les personnes évaluées.
- Aucune personne externe (tiers) présente pour cette évaluation.
- Aucun incident n'est venu perturbé cette mission d'évaluation.

Organisation et contexte d'activité de l'organisme

-Le laboratoire mono-site appartient au Département Laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF) du CEREMA Centre-Est (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement CEREMA) regroupant quatre centres dont le site de Clermont-Ferrand. Le CEREMA CE est lié à l'établissement public CEREMA France regroupant au niveau national environ 1700 agents. Une direction qui assure aussi la responsabilité du laboratoire.

Sur le site de Clermont-Ferrand, il y a 64 personnes dont un petit nombre (n=5) exerce des activités accréditées au sein des deux unités techniques (programmes 23 et 3).

En dehors des activités accréditées, le laboratoire exerce des missions d'assistance technique, d'expertise de recherche, de contrôles, d'animation dans les milieux professionnels.

Chaque unité technique est managé par un responsable d'unité technique.

Le système de management de la qualité intégré est certifié par l'organisme AFAQ (dernier audit le 07/11/2019).

-Les clients demandeurs d'essais sont externes et viennent des secteurs des collectivités locales et départementales. Il y a également des clients en provenance du secteur routier, des services préfectoraux et un petit pourcentage en provenance du secteur privé. Une faible partie de la clientèle est aussi interne.

-Aucun personnel non salarié n'est utilisé par le laboratoire.

-Pas d'activité externalisée.

Commentaires concernant la nature et le volume d'activités de l'organisme

Cf. Annexe A - Données d'activités de l'organisme du 13/06/2019.

L'activité malgré une stabilité semble aller vers une léger ralentissement.

Le personnel impliqué a réalisé des essais sous accréditation.

Changements depuis la dernière évaluation sur site

Cf. L'Annexe B (changements depuis la dernière évaluation) du 16/06/2019.

Le seul changement significatif est au niveau du personnel. Le personnel (chargé d'essais) sortant (V. Garde) a été remplacé par du personnel entrant (M. Cipière : venant du site d'Aix (chargé d'essais béton)) et du personnel interne (P. Chagneau) pour la réalisation des essais accrédités.

Remarque :

Depuis 2018, un projet est à l'étude au niveau national pour CEREMA France. Le CODIR (11 directeurs des 11 agences) a émis des décisions en novembre 2019 relatives à une ré-organisation du travail et qui va toucher les CEREMA régionaux. Une des décisions envisagée est le projet d'accréditation multi-sites à partir de 2020 (finalisation en 2023). Ceci affecterait sur le laboratoire évalué le domaine 23 (granulats).

INVESTIGATIONS GENERALES

NA= Non applicable ; NE=Non examiné ; S=Satisfaisant ; NS=Non satisfaisant ; FE=Fiche d'écart

Exigences générales et structurelles

Exigences administratives et contractuelles

	NE	S	NS	FE n°
Identité juridique (§ 5.1)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- DG-PQSE.005 rev.7 de 2018 : plan qualité du Département Laboratoire de Clermont-Ferrand - cf. §3 (organisation générale)
- DG.MQSE.001 : manuel qualité de CEREMA Centre-Est (2017)

Impartialité

	NE	S	NS	FE n°
Responsabilité de l'organisme et engagement de la direction (§ 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3 et 6.2.1)		✓		
Dispositif de préservation de l'impartialité (§ 4.1.4 et 4.1.5)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- procédure R2-DLCF-P.001 rev.16 (10/2019) : Annexe spécifique au Cofrac (cf. § conflits d'intérêts) avec détermination de conflits potentiels au sein du laboratoire.
- R2.P.002 rev.8 (05/2019) : procédure de réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible
- Plan d'actions : objectifs 2019
- DG.PQSE.006 : politique qualité DLCF (engagement de la direction : octobre 2019)
- Formulaire du siège (engagement d'impartialité et de confidentialité) : Engagement d'impartialité et de confidentialité de la direction (R. Cotte en 10/2019), du personnel des unités techniques, du personnel support et des auditeurs internes
- Tableau de suivi : risques et conflits d'intérêts liés aux activités Cofrac - analyse des impacts en 2019
- Analyse d'impact en 2019 & analyse de risque 2019
- Cas d'un conflit potentiel (c'est le RQD : responsable qualité du département qui assure la gestion.
- Revue de direction (M1.EM.160) : compte-rendu de la revue du DLCF de mai 2019

Points à surveiller :

- Le processus ne classe pas les risques comme ceux gérés dans l'analyse des risques environnementaux où les risques sont classés et côtés.
- Il n'a pas été prévu aux clauses d'impartialité et confidentialité avec le prestataire CEBTP et de certains services internes actuels et lors de la ré-organisation des laboratoires multi-sites.

Respect des exigences légales

	NE	S	NS	FE n°
Respect des exigences légales (§ 5.4)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- CHSCT CEREMA Centre-EST : commission du site + r'union annuelle au siège du CEREMA CE à Bron
- R2.P.002 rev.8 (05/2019) : procédure de réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible (cf. p3/17 : hygiène et sécurité - environnement)

- Procédures HSE : R2.P004 (gestion des EPI) - R2.I.010 (manutention manuelle des charges) - R2.DLCF.I.014 (levage de charge) - ...
- Document unique : en cours de suivi
- Formation nouvel arrivant : accueil par l'assistant HSE
- Plan d'actions d'amélioration : action mises en place sur la sécurité au poste de travail en 2018 pour l'Unité Technique Béton
- Dossier de qualification/habilitation : questionnement pour des besoins en formation spécifique (HSE)

Point fort : le laboratoire et le département ont en place un processus relatif à la sécurité et à l'hygiène qui est structuré, pertinent et efficace.

Exigences en matière d'information

	NE	S	NS	FE n°
Confidentialité (§ 4.2.1, 4.2.3 et 4.2.4)		✓		
Informations accessibles au public (§ 4.2.1)		✓		
Informations à fournir à des tiers (§ 4.2.2)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- R2.P.002 rév.8 (05/2019) : procédure de réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible (cf. p2/17 : dispositions générales (indépendance & confidentialité))
- DG.PQSE.006 : politique qualité DLCF (engagement de la direction : octobre 2019)
- Formulaire du siège (engagement d'impartialité et de confidentialité) : Engagement d'impartialité et de confidentialité de la direction (R. Cotte en 10/2019), du personnel des unités techniques, du personnel support et des auditeurs internes
- Règlement interne : statut général de la fonction publique (fonctionnaire)
- Règlement interne : cf. § 14 pour les non-fonctionnaires
- Engagement d'impartialité et de confidentialité du personnel des unités techniques, du personnel support et des auditeurs internes
- Prestataire de service : CERIB (prestations en métrologie)
- Sécurisation des données Cofrac : aucune information externalisée (R2.P2.002 rév.8 : réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible - cf. § partie 1 : dispositions générales)

Exigences relatives à l'organisation

	NE	S	NS	FE n°
Structure (§ 5.5.a)		✓		
Affectation des responsabilités (§ 5.2, 5.5.b et 5.6.d)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Plan qualité du Département Laboratoire de Clermont-Ferrand : DG.PQSE-005 rév.7 (cf. § 3 : organisation globale)
- Organigramme du 01/09/2019 : Département Laboratoire de Clermont-Ferrand
- R2.DLCF.P.001 rév.16 (10/2019) : DLCF - Annexe spécifique au Cofrac

Appréciation sur les exigences générales et structurelles :

Satisfaisant.

Les exigences sont gérées et suivies.

Exigences relatives aux ressources

Personnel

	NE	S	NS	FE n°
Personnel suffisant (§ 5.6 et 6.1)		✓		
Description de fonction (§ 6.2.4)		✓		
Détermination des critères de compétence (§ 6.2.2)		✓		
Sélection, formation et qualification (§ 6.2.1, 6.2.3, 6.2.5 et 6.2.6)		✓		
Suivi des compétences (§ 6.2.5.f)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- DG-PQSE.005 rév. 8 : plan qualité du DLCF (cf. § 6.4 : processus S& - compétences)
- R2.DLCF.P.001 rév. 16 : Annexe spécifique au Cofrac (cf. § Liste des agents qualifiés - habilitations des signataires des UT granulats et béton)
- Procédure S1.P.004 rév. 5 de 06/2019 : qualification et habilitation
- Procédure S1.P.001 rév. 6 de 08/2017 : gestion des compétences
- R2.DLCF.I.001 : application procédure de gestion d'une affaire R123
- S1.P.002 : accueil des nouveaux arrivants
- S1.I.001 : compagnonnage
- Examen de dossiers du personnel :
 - *M. Cipière (nouvel arrivant en 2019 - UT Béton) : personnel venant du site de CEREMA à Aix en Provence :
 - enregistrements d'habilitation validé par la direction : 05/07/2019
 - enregistrements de qualification : demande de qualification - réalisation d'essais R2.DLCF.E.003 de 2019 avec critères en place
 - *Dossiers personnel en place - maintien des compétences (S. Liandrat (UT granulats) - L. Blachère (UT granulats) - C. Domas (UT béton) - V. Garde (personnel sortant en 03/2019)) : critères de réalisation d'essais, d'EIL et de comparaison interne)
 - *Dossiers du personnel (2 chargés d'essai) suite fiche décart n° AL07 de l'évaluation de 2018 :
 - V. Garde (CE) : habilitation prononcée le 21/12/2018 (essais de perméabilité et de la migration),
 - B. Boulet (CE) : habilitation par le DL du 21/12/2018 - vu prise en compte de son expérience antérieure par acquis.
 - *Vu dossier du personnel : J. Blache (RE et CE) - vu enregistrements de l'habilitation de RE à Lyon. - vu fonction de suppléant au RE sur le site de Clermont-Ferrand - vu participation à des groupes de travail de normalisation - habilitation par acquis de compétences et d'expériences antérieures - vu courrier d'habilitation (15/01/2019)
- M.PTV-C19LC004647111 document de proposition client - CEREMA
- R2-DLCF.I.006 v8 : procédure de réalisation des prestations Cofrac de l'unité MI2019 (cf. § fonctions et responsabilités du chargé d'affaires).
- Vu un envoi des enregistrements par courriel du 22/11/2019 d'un essai pour le suppléant J. Blache à Lyon
- Vu envoi courriel de documents révisés et nouveaux documents par liens en tant que destinataire (J. Blache) du 22/10/2019
- Vu un envoi d'une série de documents du système documentaire du CEREMA Centre pour une prise de connaissance par J. Blache le 27/06/2019

Maintien des compétences :

- R2.DLCF.E.037 : revue du programme 23 cf. Tableau du volume d'essai
- vu maintien du personnel : L. Blachère (nombre d'essai réalisés de 2014 à 2018 selon NF EN 932-1

Remarque :

- Le personnel réalisant les essais est suffisant, à ce jour.
- Le laboratoire n'émet pas d'avis et interprétation et de déclaration de conformité. l'échantillonnage est effectué sur les activités granulats et aucun sur les activités béton.

-Le personnel en place est suivi et maintenu dans leurs compétences : essais béton, perméabilité gaz et granulats

-Suite à l'écart n° AL01 (évaluation n° LABO-18-0519 de 10/2018), le laboratoire a émis une proposition pour sa clientèle avec un paragraphe sur les modalités de travail et de sécurité avec notamment des informations relatives à la sous-traitance en cas d'absence du chargé d'essai (CE). La désignation du sous-traitant est désigné sur le site de CEREMA à Lyon. En traçabilité, on peut noter l'identification du sous-traitant dans le rapport d'essai. La procédure de réalisation des prestations, il est bien précisé l'absence du chargé d'essai. En cas de sous-traitance, la demande est transférée au laboratoire (DLL) de Lyon. Le suppléant responsable d'essai est basé à Lyon mais il est intégré au CEREMA de Clermont-Ferrand. Il a été nommé avec une habilitation de RE suppléant au 15/01/2019 (J. Blache : chargé unité 23 à Lyon). L'écart est soldé car la situation est clarifiée.

-L'écart n°AL07 a été soldé (cf. examen des dossiers du personnel concerné).

Point à surveiller : Il manque une information à préciser dans les conditions d'acheminement du document : CGV sur le cas de la sous-traitance d'essai vers le CEREMA de Lyon.

Remarque : cf. procédure R2-DLCF.I.006 v.8

L'action corrective de la fiche d'écart : AL02 de la précédente évaluation, a entraîné une modification de la qualification d'un responsable d'essai notamment dans le cas où le compagnonnage d'essais critiqués ne peut être effectué avec le formateur RE. Le futur RE a réalisé un essai de chaque thème avec le chargé d'essai avec une traçabilité des fiches de paillasses et une validation par un courrier de la qualification professionnelle. Monsieur S. Liandrat reste le RE tant que la nouveau RE (L. Blachère) soit habilité. L'habilitation a été réalisée par le RE Granulats et la direction (DL : R. Cotte).

Remarque :

L'action corrective mise en place suite à la fiche d'écart : AL03, le responsable d'essai (J. Blache) est CE et RE depuis plus de 20 ans (cf. examen de son dossier personnel d'habilitation validé). Selon la procédure (R2-DLCF.I.006 v8) les enregistrements et le rapport d'essai sont envoyés par messagerie pour une vérification et une validation du rapport d'essai.

Il a été vu un envoi des enregistrements par courriel du 22/11/2019.

L'écart est soldé.

Remarque : programme 23 (norme NF EN 932-1)

Suite à l'écart n° AL04, le laboratoire a effectué un maintien selon des critères objectifs mis en place. La procédure R2-DLCF.I.006 v8 (cf. § maintien des compétences) prévoit de non maintien (nombre d'essais/an = 2) avec un seul essai. Le nouvel essai est réalisé avec un autre CE ou un RE. L'écart est soldé.

Equipements

	NA	NE	S	NS	FE n°
Métrie et traçabilité au SI (§ 6.4.6 à 6.4.8, 6.4.11 et 6.5)			✓		
Systèmes de gestion de l'information (§ 7.11.2 à 7.11.5)			✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

-Planning métrologique 2019/2020 : presse d'essai n°COA015 : prochaine vérification en 11/2020 - Plateau n°COA048: prochaine vérification en 11/2020 - balance n° COA32 : prochaine vérification en 02/2020

-Vu le "circuit de l'information métrologique" au DLCF entre le métrologue et l'unité concerné: 01/2019

-Vu suivi et raccordement d'étalons de référence au SI :

*vu masses de référence (Boite n° MET01 : 1 à 500 mg) : périodicité (1/3 ans) - vu raccordement au 14/10/2019 (Zwiebel),

*Machine de mesurage de l'épaisseur pour les cales (n° LMETY208) : dernier raccordement en 2017 (périodicité de 60 mois)

*Balance n° COA009 : vu constat de vérification annuelle (2019) n° CV194028 le 19/02/2019 - balance conforme y compris pour 4g.

*Rectifieuse n°COA041 : vu non-conformité n° 18069 (écart Cofrac n° AL09) sur le délai dépassé - fiche remplie et soldée - vérification prévue en 09/2020

- Procédure S4.P.001 : support informatique
- Vu tableau des affectations des responsabilités
- Vu Gedoc (interne) Centre Est
- Vu Gepi (interne) Suivi du parc d'instruments de mesures
- Vu Excel : validation par les RE - vu verrouillage des cellules de calculs
- Vu profils pour la gestion du SI national - vu droits d'accès et et profils définis
- S4.I.002 : gestion des demandes informatiques

Remarque :

-Il est à noter que le laboratoire utilise en majorité des données générées de manière manuscrite.
Le laboratoire ne possède pas de LIMS.

-Suite à l'écart n°AL09 de la dernière évaluation en 2018, le laboratoire a mis en place un circuit de l'information métrologique. Le métrologue est responsable pour apposer l'étiquetage par rapport à l'unité qui réalise l'opération métrologique. Pour la rectifieuse, la clarification sur qui fait quoi a été traitée entre l'unité concernée qui réalise ou pas le suivi métrologique et le service de métrologie qui peut réaliser ou pas le suivi. Le métrologue est bien responsable de l'étiquetage de conformité

-Pour les logiciels/application d'origine interne (documentation et métrologie), les conventions n'ont pas été encore établi (cf. 7.11.3) - cf. écart : RCA1 (prestataires).

Point à surveiller :

-Il n'y a pas d'informations caractéristiques et de fiches de vie pour les logiciels internes.

Services fournis par des prestataires externes

	NA	NE	S	NS	FE n°
Spécification et acceptation des services (§ 6.6.1, 6.6.2.a, 6.6.2.c, 6.6.3 et 7.1.1.c)				✓	RCA 1
Sélection et évaluation des prestataires externes (§ 6.6.2.b et 6.6.2.d)			✓		
Reporting au client des résultats transmis par les prestataires externes (§ 7.8.2.1.p)			✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Procédure S2.P.001 (2015) : Achats
- Vu dossier d'achat d'un thermomètre (Controlab) selon NF EN ISO 12390-1 (nouvelle exigence)
- S3.P.002 : Evaluation des fournisseurs
- Vu liste des fournisseurs évalués du domaine matériaux(23) : vu évaluation des fournisseurs sur l'année 2019
- Vu fournisseurs évalués du domaine béton (3) en 2019 : métrologie (aérométrie) - DLL de Lyon (audit interne) - CERIB (étalonnage) - nouveau fournisseur (Controlab)
- Vu traitement d'une non-conformité (délai de livraison) sur achat d'un thermomètre : Controlab
- Vu fournisseurs internes de fournitures : bleu de méthylène - tamis
- Vu suivi de fournisseurs : CERIB - DLCF (SIL et SQ)
- Vu évaluation prestataire de la documentation sous Gedoc : Ennov (suite écart n° AL10 de l'évaluation de 2018).

Remarque :

-A chaque commande il y a une évaluation qui est réalisée.
-Suite à l'écart n° AL08 de 2018, le laboratoire a évalué ses prestataires de services (métrologie, documentation et EIL). les prestataires internes sont désormais pris en compte. La situation est conforme. L'écart est soldé.

Ecart n° : RCA1 :

Aucun contrat ou convention à ce jour avec les prestataires internes de CEREMA : SI - SQ national - métrologie interne

Appréciation sur la gestion des ressources :

Excepté pour la disponibilité des contrats avec des services ou départements internes, l'appréciation est satisfaisante.

Avec la re-organisation du CEREMA en vue, il y a aura une évolution sur l'évaluation des prestataires internes qui seront réalisée par le siège national.

Exigences relatives à la réalisation des prélèvements, des essais ou des étalonnages

Revue des demandes, appels d'offre et contrat

	NE	S	NS	FE n°
Revue de demande et collaboration avec le client (§ 7.1.1 à 7.1.3 et 7.1.7)		✓		
Ecart au contrat et modification (§ 7.1.4 à 7.1.6)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Projet National : appel à projets - réponses aux appels d'offres pour le laboratoire
- M3.I.001 : recommandations pour la réponse aux appels d'offres
- R2.DLCF.I.006 v8 : Réalisation des prestations Cofrac de l'Unité MI (2019) - vu tableau (qui - quoi et Comment) pour la réalisation des essais de la demande (prise de commande) jusqu' l'archivage et gestion des échantillons en fin d'affaire
- R2.DLCF.DMM.004 minutes granulats - feuille de réception (2019)
- Plan qualité du DLCF : DG.PQSE.005 Rev7 Processus R1-2-3 - Réalisation
- Vu dossier d'affaires :
 - *Perméabilité au gaz (XP P 18-463) - client ; DGI TM/IREX - affaire n° C17I00141 - numéro d'essai :KGAZ_2019/8 - 3 corps d'épreuve identifiés
 - *Essai accéléré de migration des ions chlorures en régime non-stationnaire (XP P 18-462) - Client : CEREMA Autun - numéro d'affaire : C19LA0095 - numéro essai : DAPD_2019-3
- Vu lettre de commande IREX pour deux essais
- Vu données d'informations sur l'essai et du demandeur
- Vu traçabilité des enregistrements (demande - commande d'affaire)

Rapport sur les résultats

	NE	S	NS	FE n°
Contenu (§ 7.8.1.2, 7.8.1.3, 7.8.2 à 7.8.5 et 7.8.8)		✓		
Avis et interprétation, décision de conformité (§ 7.8.3.1.b, 7.8.3.1.d, 7.8.4.1.e et f, 7.8.6 et 7.8.7)		✓		
Validation (§ 7.8.1.1 et 7.8.2.1.o)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Examen de rapport d'essai (PV) :
 - *PV essai accéléré de migration des ions chlorures en régime non-stationnaire (octobre/novembre 2019) - n° DAPD_2019-3 sur 3 épreuves (C0-4 DAPD - C0-6 DAPD et C0-7 DAPD) : vu données d'essai et données client - vu mesure - vu saturation - vu résistivité - vu migration - vu tracés enregistrés - vu validation du transfert des

données de la saisie manuelle - vu PV validé le 21/11/2019 par le RE (valideur) - vu rapport (format papier et informatique),

*PV essai de perméabilité au gaz - n°KGAZ/2019/8 (mars 2019) sur 3 épreuves (n° PIR3 - PIR5 et PIR6) :vu données de mesures des corps d'épreuve - vu mesures de perméabilité (7 - 28 jours et à l'état sec) - vu saisie du fichier informatique - vu PV validé en format papier.

Remarque :

- Avis et interprétations : le laboratoire n'émet pas d'avis ni d'interprétations
- Déclaration de conformité : aucune déclaration effectuée
- Echantillonnage : que le domaine 23

Appréciation sur la réalisation des prélèvements, des essais ou des étalonnages :

Satisfaisante.

Bonne gestion et traçabilité des dossiers d'affaires.

Exigences relatives au système de management

Système de management

	NE	S	NS	FE n°
Politiques et objectifs définis et communiqués (§ 5.3, 5.7.a, 6.2.1, 8.1 et 8.2)		✓		
Système documentaire (§ 5.5.c et 7.11.1)		✓		
Maintien de l'intégrité du système (§ 5.7.b)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Organisation du Système de Management : Comité de direction (CODIR : 1/mois : responsables UT et Responsable qualité - version 2017 de NF EN ISO/CEI 17025 depuis 09/2019
- Engagement de la Direction : 4 axes et objectifs définis : formation - accréditation - suivi métrologie et moyens
- Politique qualité DLCF : DG.PQSE.006 de 2019
- Politiquer HSE : M1.E.067
- Plan qualité du DLCF : DG.PDSE.005 rev7 de 2018
- Politique qualité : diffusion Gedoq
- R2.DLCF.P.001 v16 du 15/10/2019 : annexe spécifique Cofrac
- Gestion de la documentation : processus M1 - pilotage stratégique - utilisation de l'application Gedoq
- Liste informatique (non imprimable) et détenue par le RQ
- DG-PQSE.005 rev7 : plan qualité de la DLCF - cf. § 6.1.2 - gestion documentaire
- Communication (efficacité du SM et importance à saisir les enjeux du client) : synthèse disponible sur l'Intranet
- Synthèse des plans d'actions émis pour le personnel : "Flyer actions qualité" selon le § 5.7a de la norme
- Bilan sur les actions réalisées en lien avec les clients pour chaque personnel : bilan diffusé annuellement en janvier
- Plan qualité du DLCF (DG.PQSE.005 v17 sur les changements planifiés et réalisés) : cas avancé de la future ré-organisation de l'organisation globale prévue en 2020 et opérationnelle en 2021/2022 tracé dans le manuel qualité de Cerema CE de 2019 avec un projet déclaré en local en 02/2020.

Remarque :

- Tous les documents sont intégrés dans quatre référentiels. Ces documents sont repérables par les documents applicables sous accréditation par l'identifiant : "cofrac".

-Les documents sont répartis selon les processus : DG (direction) - M1 (management stratégique) - M3 (relation client-partenaire) - R1 (programmation) et R2 (réalisation).

Le laboratoire établit un lien avec son personnel sur la communication sur les clients et sur les enjeux de l'accréditation (point fort).

Maîtrise des documents et enregistrements

	NA	NE	S	NS	FE n°
Maîtrise des documents de source externe (§ 8.3)			✓		
Maîtrise des documents de source interne (§ 8.3)			✓		
Maîtrise des enregistrements (§ 7.5 et 8.4)			✓		
Maîtrise des données dématérialisées (§ 7.11.6)			✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Suivi des documents Cofrac opposables : liste des documents Cofrac
- Maîtrise documentaire : M1.P.001 v5 de 2019
- R2.DLCF.P.001 v16 (15/10/2019) : Annexe spécifique Cofrac (2019)
- Vu fonctionnement de l'outil sous Java Script : visualisation de tout document nouveau ou révisé
- Vu envoi de courriels (par le RQD) pour une diffusion d'un groupe de documents : entre le 06 et 10/10/2019.
- Vu diffusion des documents au personnel sous l'interface graphique: sous PDF ou ODT
- Vu revue documentaire : dans chaque processus - vu bilan en revue de direction - vu processus M1 (management) : revue entraînant des révisions documentaires - vu processus R2 (production/réalisation)
- Compte-rendu de la revue de direction : 06 mai 2019
- Vu documents R2.DLCFDM.Mo18 - R2.DLCFDM.Mo13 (cf. écart AL09) : suppression définitive du bureau (voir écart n° AL13 de 2018)

- vu veille normative dans les processus
- Vu évolution de la norme (aucun d'impact) : NF EN ISO 12390-1 sur l'essai béton frais (partie prélèvement (juin 2019) - vu étude d'évaluation (impact) du 02/09/2019
- Vu évolution de la norme : NF EN ISO 12390-3 en 2019 sur la détermination de la résistance à la compression - vu étude d'évaluation (avec impact) : condition de température pour l'essai (point réalisé par le laboratoire) - mode opératoire à réviser pour 02/2020 - tolérances (en cours de discussion)

- Liste des enregistrements utilisables au laboratoire : liste des documents opposables - enregistrements pour l'accréditation (R2.DLCF.E.numéro incrémenté)

Remarque :

- Suite à l'écart de la précédente évaluation (AL05), le laboratoire a mis en place et en vigueur une liste suivie et gérée des documents Cofrac. La liste est à jour au moment de l'évaluation et les documents sont suivis. Une étude d'impact a été effectuée pour les documents externes (Cofrac notamment). Ces études sont à jour. Malgré l'annulation du point 1 de la fiche d'écart, celui-ci a été traité par le laboratoire. Cet écart est satisfaisant et il est soldé.
- Archivage : traçabilité sur le document R2-DLCF.I.006 v8 et toutes les versions antérieures - liste d'archivage à jour

- Suite à l'écart n° AL10 sur le fournisseur de Gedoq par le prestataire Ennov (diffuseur Gedoq), une évaluation a été réalisée (aucune réponse suite à l'évaluation). Le laboratoire a mis en place un outil informatique (Java script (interface graphique) pour visualiser dans la liste des documents opposables (interne/externe) le signalement de tout nouveau document (nouveau/révisé). La situation de remplacement manuel répond aux exigences. L'écart est soldé.

- Suite à l'écart AL11 (précédente évaluation), le laboratoire a émis un courriel à l'unité béton concerné avec un lien des 3 documents des trois essais accrédités. Tous les documents du fichier (essais en compression)

sécurisé accessible pour le personnel impliqué dans les essais accrédités a été supprimé. Vérification du processus mis en place (en mode direct) : la situation est revenue conforme au plan d'actions. L'écart est soldé.

-Suite aux écart AL12 et AL13 de la dernière évaluation, le laboratoire a supprimés définitivement tous les fichiers internes des documents "parallèles". Seuls les liens officiels sont disponibles pour le personnel impliqué et autorisé pour accéder à tout document sous Gedoc par son lien informatique. Vu fichiers et documents concernés supprimés. Le plan d'action est satisfaisant; l'écart AL13 est soldé.

Pour l'écart AL12, les documents parallèles ont été supprimés et tout a été mis sous Gepi - vu sous gipi : planning métrologie, le suivi des équipements de chaque unité, vacuomètre et rectifieuse. La situation est conforme. L'écart AL12 est soldé.

Points à surveiller :

-la revue ne trace pas dans les processus ou à la fin de la revue les documents relus qui sont arrivés à échéance des 30 mois sans entraîner de modification. Ceci entraîne une perte d'information sur l'état exact de la revue.

Travaux non conformes et actions correctives

	NE	S	NS	FE n°
Identification et correction des opérations non conformes (§ 7.10 et 8.7.1.a)		✓		
Elimination des causes de non-conformité et efficacité des actions correctives (§ 7.10.3, 8.7.1.b à 8.7.1.f, 8.7.2 et 8.7.3)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

-M2.P.002 : maîtrise des non-conformités

-Tableau de suivi non-conformité : fiches écarts ACP

-Examen de traitement de non-conformités :

*FE n°18041 (09/2018),

*FE suite audit interne : n° 19055 à 19062 - vu suivi et solde des fiches sauf deux écarts.

Remarque :

-Il y a peu de non-conformités relevées en interne.

-Les actions correctives sont traitées systématiquement dans le traitement des écarts.

Risques et opportunités

	NE	S	NS	FE n°
Prise en compte des risques et des opportunités (§ 8.5.1 et 8.5.3)		✓		
Planification des actions à mettre en œuvre et évaluation de l'efficacité (§ 8.5.2)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

-R2.DLCF.P.001 v16 de 15/10/2019 : cf. § Risques

-Analyse des risques et conflits d'intérêts liés aux activités Cofrac : analyse des impacts en 2019 - analyse des risques en 2019

-Compte-rendu de la revue de direction (revue de qualité) : 06/05/2019 - cf. § analyse risques et opportunités (p 24/31) - synthèse des non-conformités

Réclamations

	NE	S	NS	FE n°
Traitement des réclamations (§ 7.9)			✓	RCA 2

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- R2-DLCF.P.001 : Annexe spécifique Cofrac de 2019
- Vu Conditions Générales d'Intervention : informations sur la réclamation
- Devis n°D19LC0156 (essais accrédités) : vu "observation" avec la l'information de la présence de la procédure sur la réclamation et sa disponibilité sur demande

Remarque :

- Aucune réclamation depuis 2017.
- L'écart RCA2 fait ressortir une non prise en compte d'exigences sur des § 7.9.1 et 7.9.7.

Amélioration

	NE	S	NS	FE n°
Evaluation de la satisfaction (§ 8.6.2)		✓		
Indicateurs et dynamique d'amélioration (§ 8.6.1)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- DG.PQSE.005 v7 : plan qualité du DLCF - cf. § -amélioration continue
- Processus : M2 - Amélioration continue (revue de documentation - satisfaction client)
- Vu le tableau de bord et le plan d'actions 2019 : suivi et gestion
- Compte-rendu de la revue de direction annuelle : 06 mai 2019 - amélioration continue
- Vu suivi des indicateurs qualité par processus

Audit interne

	NE	S	NS	FE n°
Programme (§ 8.8.1, 8.8.2.a et 8.8.2.b)		✓		
Résultats et exploitation (§ 8.8.2.c à 8.8.2.e)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- M2.P.001 : audit interne
- Vu maintien des compétences des auditeurs sur les 3 dernières années
- Examen de rapports d'audit interne :
 - * pour 2019 : rapport n°R2.DLCF09 du 06/2019 (auditeurs M. Dirkens, J. Blache) - vu écarts soulevés
- Vu examen du traitement des écarts : tableau de suivi des non-conformités (solde des écarts sauf 2 en cours de finalisation)

Remarque :

- le laboratoire ne fait appel qu'à des auditeurs internes externes (DLCF)
- Quatre audits du SMQ réalisés
- Examen des dossiers des auditeurs internes externes : C. Vadrouillet (domaine 23) - J. Blache (domaine 23) - M. Dierkens (domaine3) - P. Bligny (domaine 3)
- Vu tableau de suivi des audits et des auditeurs

Point à améliorer:

Le dossier de l'auditeur interne (P. Bligny) : le tableau ne comporte aucune information sur 2017

Revue de direction

	NE	S	NS	FE n°
Planification (§ 8.9.1)		✓		
Eléments d'entrée/sortie de la revue (§ 8.9.2 et 8.9.3)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- DG.PQSE.005 rev7 : plan qualité du DLCF (cf. § 6.2 processus M2 - point 6.2.1 : revue qualité)
- Compte-rendu de la revue de direction : 06 mai 2019

Appréciation sur la gestion du système de management :

Satisfaisant malgré deux points à prendre en compte dans la documentation sur le suivi de la réclamation.

Gestion de la flexibilité de la portée

Gestion de la flexibilité de la portée

	NE	S	NS	FE n°
Dispositions adaptées à la flexibilité revendiquée (§ LAB REF 08 ou SH REF 08)		✓		
Compétence du personnel impliqué (§ LAB REF 08 ou SH REF 08)		✓		
Enregistrements et gestion de la liste détaillée (§ LAB REF 08 ou SH REF 08)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Vu veille normative dans les processus
- Vu évolution de la norme (aucun d'impact) : NF EN ISO 12390-1 sur l'essai béton frais (partie prélèvement (juin 2019) - vu étude d'évaluation (impact) du 02/09/2019
- Vu évolution de la norme : NF EN ISO 12390-3 en 2019 sur la détermination de la résistance à la compression - vu étude d'évaluation (avec impact) : condition de température pour l'essai (point réalisé par le laboratoire) - mode opératoire à réviser pour 02/2020 - tolérances (en cours de discussion)

Appréciation sur la gestion de la flexibilité de la portée d'accréditation :

Satisfaisant.

Référence à l'accréditation

Référence à l'accréditation

	NE	S	NS	FE n°
Utilisation de la marque d'accréditation (§ GEN REF 11 et LAB REF 02 § 7.8.2.1 et 7.8.4)		✓		
Référence textuelle à l'accréditation (§ GEN REF 11 et LAB REF 02 § 7.8.2.1 et 7.8.4)		✓		

	NE	S	NS	FE n°
Règles définies pour le client de l'organisme (§ GEN REF 11)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Point à surveiller :

Le § 7.4 du GEN REF 11 en vigueur n'a pas fait l'objet d'une action en place sur le fait que le laboratoire n'autorise pas l'utilisation de son accréditation en dehors du rapport d'essai(PV).

Appréciation sur la référence à l'accréditation :

-PV essai accéléré de migration des ions chlorures en régime non-stationnaire (octobre/novembre 2019) - n° DAPD_2019-3 sur 3 épreuves (C0-4 DAPD - C0-6 DAPD et C0-7 DAPD) : vu données d'essai et données client - vu mesurage - vu saturation - vu résistivité - vu migration - vu tracés enregistrés - vu validation du transfert des données de la saisie manuelle - vu PV validé le 21/11/2019 par le RE (valideur) - vu rapport (format papier et informatique)

-PV essai de perméabilité au gaz - n°KGAZ/2019/8 (mars 2019) sur 3 épreuves (n° PIR3 - PIR5 et PIR6) :vu données de mesures des corps d'épreuve - vu mesures de perméabilité (7 - 28 jours et à l'état sec) - vu saisie du fichier informatique - vu PV validé en format papier.

Principales personnes interviewées par le Responsable d'évaluation

NOM prénom	Fonction	Département, unité ou site	Commentaires (si nécessaire)
Roland COTTE	Directeur DLCF	CEREMA Centre-Est	----
Alexandre CUER	RQD - directeur adjoint - responsable métrologie	CEREMA Centre-Est	----
Fabrice YVARS	Responsable métrologie	CEREMA Centre-Est	----

Examens de dossiers clients par le responsable d'évaluation (exercices de traçabilité)

Identification du dossier	Activités concernées	Nature des vérifications faites
affaire n° C17I00141 - numéro d'essai :KGAZ_2019/8	Perméabilité au gaz (XP P 18-463)	traçabilité complète de la demande au rapport d'essai (PV)
numéro d'affaire : C19LA0095 - numéro essai : DAPD_2019-3	Essai accéléré de migration des ions chlorures en régime non-stationnaire (XP P 18-462)	traçabilité complète de la demande au rapport d'essai (PV)

Appréciation sur les exercices de traçabilité :

Satisfaisant.

Bonne gestion et traçabilité assurée.

CAPACITÉ ET COMPÉTENCE TECHNIQUE

Domaine(s) technique(s) :	BGC / ADJUV-BETON-CIMENT / PHYSIQUE - MECA, BGC / ROCHEGRANULAT / PHYSIQUE - ECHANTILLONNAGE - MECA
Evaluateur/expert (Prénom NOM) :	ZERHOUNI Moulay

Personnel

Principales personnes interviewées			
NOM prénom	Fonction	Département, unité ou site	Commentaires (si nécessaire)
COTTE Roland	Directeur	Département Laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF)	
CUER Alexandre	Resp.Qualité, Resp.Métrologie	DLCF	
IVARS Fabrice	Métrologue	Service Métrologie du DLCF	
ALBARET Jérôme	Responsable d'unité	Matériaux Infrastructures	unité en charge des essais sur granulats (dom.23)
LIANDRAT Sébastien	Adjoint au Resp. d'Unité et Responsable d'Essais (RE)	Matériaux Infrastructures	En fonction dans cette unité jusqu'à fin 2019.
BLACHERE Loic	Responsable d'Essais (RE) et Chargé d'Essais (CE)	Matériaux Infrastructures	Essais sur Granulats (dom.23)
BOULET Bruno	Adjoint au Resp. d'Unité et Responsable d'Essais (RE)	Structures et Ouvrages d'Art	unité en charge des essais sur bétons (dom.3)
DOMAS Christophe	Chargé d'Essais (CE)	Structures et Ouvrages d'Art	Essais sur Bétons (dom.3)
CIPIERE Mathieu	Chargé d'Essais (CE)	Structures et Ouvrages d'Art	Essais sur Bétons (dom.3)
CHAGNEAU Patrick	Chargé d'Essais (CE)	Structures et Ouvrages d'Art	Essais sur Bétons (dom.3)

Dossiers personnels examinés

NOM prénom	Fonction	Département, unité ou site	Activité concernée
CIPIERE Mathieu	Chargé d'Essais (CE)	Structures et Ouvrages d'Art	Essais sur Bétons (dom.3)
CHAGNEAU Patrick	Chargé d'Essais (CE)	Structures et Ouvrages d'Art	Essais sur Bétons (dom.3)

BLACHERE Loic	Responsable d'Essais (RE) et Chargé d'Essais (CE)	Matériaux Infrastructures	Essais sur Granulats (dom.23)
LIANDRAT Sébastien	Responsable d'Essais (RE)	Matériaux Infrastructures	Essais sur Granulats (dom.23)

	NE	S	NS	FE n°
Personnel suffisant (§ 5.6 et 6.1)		✓		
Description de fonction (§ 6.2.4)		✓		
Détermination des critères de compétence (§ 6.2.2)		✓		
Sélection, formation et qualification (§ 6.2.1, 6.2.3, 6.2.5 et 6.2.6)		✓		
Suivi des compétences (§ 6.2.5.f)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Plan Qualité du DLCF - DG.PQSE.005, rev 7 - processus S1
- Procédure Qualification et habilitation - S1.P004, rev 5
- Procédure Gestion de compétences - S1.P001, rev 6
- Procédure Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible - R2.P002, rev 8
- DLCF - Annexe spécifique au Cofrac - R2.DLCF.P001, rev 16 (avec liste des agents qualifiés par essai)
- Examen de dossiers personnels de qualification et d'enregistrements du maintien des compétences.
- Entretien avec M. Cuer et M. Liandrat.
- Vu le dossier d'habilitation de M. Jacques BLACHE (CEREMA Lyon) qui assure la suppléance de M. BLACHERE.

Appréciation sur la gestion du personnel technique :

Les dispositions pour la gestion des compétences et la qualification des chargés d'essais sont établies et correctement appliquées. Les critères de qualification sont définis.

Les récents mouvements et renouvellement de personnels techniques ont été correctement gérés et sont désormais maîtrisés.

La suppléance en cas d'absence est gérée.

Installations

	NE	S	NS	FE n°
Installations appropriées (§ 6.1, 6.3.1, 6.3.2 et 6.3.5)		✓		
Maitrise des installations et des conditions ambiantes (§ 6.3.3 et 6.3.4)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Visite des locaux.
- Locaux de conservation des bétons (bacs de conservation), contrôlés et suivis en température.
- Aménagement et disposition des salles et postes d'essais.
- Dispositions de réception et de stockage des échantillons.

Appréciation sur la gestion des installations et des conditions ambiantes :

Les locaux, installations et équipements disponibles sont adaptés et correctement gérés. Les salles d'essais sont suffisamment spacieuses et permettent la réalisation des essais et analyses dans des conditions satisfaisantes. Lorsque nécessaire, les conditions ambiantes sont maîtrisées et suivies (ex. cas de la conservation des éprouvettes de béton). Les accès aux locaux sont contrôlés.

Equipements**Dossiers matériels examinés**

Nature/identification du matériel	Activité concernées	Nature des vérifications faites
Balance de 30kg - ref. TGGV019	Essais sur granulats	<ul style="list-style-type: none"> - Vu constat de vérification 19L003, établi par le Sce Métrologie du DLCF (vérification sur la gamme 0 à 3,5kg) - OK conforme - Vu constat de vérification 19L004, établi par le Sce Métrologie du DLCF (vérification sur la gamme 5 à 30kg) - OK conforme. - Vu Fiche de vie et suivi sur le logiciel GePI
Série de grilles à fente en service	Essais sur Granulats - Aplatissement	<ul style="list-style-type: none"> - Vu constat de vérification 18L080, établi par le Sce Métrologie du DLCF, de la série de grilles à fente en service. Le contrôle est fait au banc optique. OK série conforme. - Vu le PV détaillé de contrôle de la grille de 9,5mm - OK conforme.
Billes (charge abrasive) pour essai Micro deval MDE	Essais sur Granulats - MDE	<ul style="list-style-type: none"> - Vu CR de contrôle de billes pour MDE fait le 01/7/2019 par Loic BLACHERE-Resp. matériels (OK)
Machine d'essai Micro Deval MDE, ref. TGGV040 et jarres.	Essais sur Granulats - MDE	<ul style="list-style-type: none"> - Vu constat de vérification de la machine, réalisée le 01/7/2019 par Loic BLACHERE (Responsable Matériels), avec : <ul style="list-style-type: none"> -Contrôle de la vitesse de rotation + durée de rotations (contrôle annuel); -Billes (voir ci-dessus) – ts les ans; -Vu constat de vérification des dimensions des jarres (fait tous les 5 ans), par le Sce Métrologie du DLCF (Constat de vérification 18/L076 du 17/9/2018)

		OK conforme.
Presse d'essais Walter & Bai de 3000kN , ref. COA015, pour essais de Rc sur béton	Essais sur béton - Compression	<ul style="list-style-type: none"> - Vu rapport de vérification établi le 22/11/2019 par le CERIB, No. M_DRN190875, avec : - Vérification de la force de 0 à 2700 kN (OK-classe 1) - Vérification de la force de 0 à 900 kN (OK-classe 1) - Vérification de la Planéité des plateaux - Autoalignement centre de poussée - Vitesse de montée en charge à 10kN/s et 5kN/s. OK - Conforme.
Etuve TGGV 009	Essais sur Granulats - Séchage	Vu constat de vérification 19L022 à 110°C +/-5, établi par Sce Métrologie DLCF - Conforme OK
Banc plan et cylindre étalon pour vérifier l'orthogonalité des éprouvettes	Contrôle de la géométrie des éprouvettes de béton et des moules	(Voir Ecart non critique MZE1)

	NE	S	NS	FE n°
Equipements appropriés (§ 6.1, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.4, 6.4.5 et 6.4.13)			✓	MZE 1
Stockage, entretien et surveillance (§ 6.4.3, 6.4.10 et 6.4.12)		✓		
Gestion des équipements défectueux (§ 6.4.9)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

Entretiens avec MM. Cuer, Ivars, Boulet et Blachère.

Consultation du logiciel GePI et de la base de données des équipements

Constats de vérification, Certificats d'étalonnage et CR de contrôles

Appréciation sur la gestion des équipements :

Les équipements du laboratoire sont correctement gérés et entretenus. La traçabilité du mesurage et le suivi métrologique sont gérés et vérifiés en interne pour la majeure partie des équipements et en externe par des laboratoires d'étalonnage accrédités.

Le système de gestion des équipements GePI qui permet de tracer la vie des équipements, d'essais via l'intranet et l'accès aux documents de confirmation métrologique, constitue un point fort du laboratoire.

L'écart MZE1, non critique, qui porte sur la non vérification métrologique du cylindre étalon utilisé pour qualifier la géométrie des éprouvettes de béton, n'a pas eu d'impact sur les résultats antérieurs.

Produits fournis par des prestataires externes

	NE	S	NS	FE n°
Spécification et acceptation des produits (§ 6.6.1, 6.6.2.a, 6.6.2.c et 6.6.3)		✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Procédure Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible - R2.P002, rev 8
- Vu fichier liste des fournisseurs "DLCF-MI - liste des fournisseurs 2019.odt"
- Vu certificat de conformité des consommables pour l'essai au bleu de méthylène (papier filtre, poudre de bleu)

Appréciation sur la gestion des produits fournis par des prestataires externes :

Compte tenu des essais de la portée (domaines ex 23 et ex 3), peu de consommables critiques sont nécessaires.

Les enregistrements examinés et les dispositions de gestion de ces consommables par le laboratoire sont globalement satisfaisantes et répondent au besoin.

Méthodes réalisation d'échantillonnage, de prélèvement, d'essai ou d'étalonnage

	NA	NE	S	NS	FE n°
Manutention des objets d'essais ou d'étalonnage (§ 7.4)			✓		
Sélection, vérification et validation des méthodes (§ 7.2.1 et 7.2.2)			✓		
Echantillonnage et prélèvement (§ 7.3)			✓		
Incertitudes de mesure (§ 7.6)			✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Procédure Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible - ref. R2.P002, rev 8 du 21/5/2019
- Vu Instruction relative à l'essai en compression sur béton, Unité SOA - ref. R2.DLCF.I.009 rev 9 du 16/10/201
- Vu Rapport d'incertitudes sur essais granulats : par le DLCF - Mise à jour en v9, du 28/5/2019
- Entretiens avec MM. Blachère et M. Liandrat (échantillonnage, CIL et Incertitudes) et avec M. Boulet (CIL et Incertitudes)

Tous les échantillons et objets d'essais arrivant au laboratoire sont réceptionnés et identifiés. Des registres de réception tracent les informations associées à ces échantillons.

Les conditions observées de manutention et de stockage des objets d'essais sont satisfaisantes.

L'ensemble des méthodes d'essais de la portée des domaines "Granulats" et "Bétons" relèvent de méthodes d'essais normalisées en vigueur.

Le laboratoire effectue des échantillonnages et prélèvements de granulats sur site (ex. dom 23). Les dispositions mises en place par le laboratoire et les traçabilités effectuées au cours de l'évaluation sont globalement satisfaisantes.

Pour le domaine des bétons (ex dom.3), le laboratoire ne réalise pas d'échantillonnage.

Le laboratoire n'émet pas d'avis et interprétation ni de déclaration de conformité.

Les incertitudes de mesure des essais de la portée ont été évaluées. L'estimation de ces incertitudes repose en majorité sur l'exploitation des résultats d'essais croisés ou de CIL. Elle peut être également exprimée à partir des valeurs de fidélité de méthode figurant dans certaines normes d'essais de la portée ou issues de résultats de projets nationaux de recherche auxquels le laboratoire participe (exemple PERFDUB).

Les incertitudes ne sont communiquées que sur demande du client.

Assurance de la qualité des résultats

	NA	NE	S	NS	FE n°
Contrôles internes pour surveiller la validité des résultats (§ 7.7.1)			✓		
Participation aux essais d'aptitude (§ 7.7.2.a)			✓		
Autre moyen de comparaison mis en œuvre (si pas d'essais d'aptitude) (§ 7.7.2.b)			✓		
Exploitation des données de maîtrise de la qualité des résultats (§ 7.7.3)			✓		

Principaux éléments considérés (documents, entretiens, etc.) et autres précisions utiles :

- Procédure Réalisation de prestations d'essais Cofrac ou de référentiel sensible - ref. R2.P002, rev 8 du 21/5/2019
- Vu Instruction relative à l'essai en compression sur béton, Unité SOA - ref. R2.DLCF.I.009 rev 9 du 16/10/201
- Vu Rapport d'incertitudes sur essais granulats : par le DLCF - Mise à jour en v9, du 28/5/2019
- Entretiens avec MM. Blachère et M. Liandrat (échantillonnage, CIL et Incertitudes) et avec M. Boulet (CIL et Incertitudes)

- Vu détail de l'estimation des incertitudes (5M, incertitudes types, quantification, composition des incertitudes et facteur d'élargissement, expression de l'incertitudes...) pour l'essai de valeur au bleu de méthylène et pour l'essai de compression Rc.

Appréciation sur la réalisation des prélèvements, des essais ou des étalonnages :

Le laboratoire ne procède à l'échantillonnage des objets soumis aux essais que dans le domaine des Granulats (domaine ex.23). Autrement, les échantillons et objets d'essais lui sont fournis par le demandeur.

Les opérations de préparation des échantillons et prises d'essais destinés à la réalisation des essais sont correctement réalisées, conformément aux normes d'essais correspondantes.

Les observations d'activités d'essais effectuées pendant l'évaluation ont montré une bonne maîtrise technique des essais, notamment par les techniciens récemment habilités.

Les feuilles et supports d'essais et de relevés des mesures sont bien conçus et adaptés. Les normes et procédures d'essais sont globalement connues.

L'évaluation des incertitudes a été complétée pour l'ensemble des essais de la portée.

La participation du laboratoire aux Essais croisés et CIL et l'exploitation des résultats constituent un point fort.

Observations d'activités

Activité observée	Personne observée et fonction	Département, unité ou site
Essai Micro Deval sur Granulats	Loic BLACHERE (Resp d'essais et Chargé d'Essais)	Matériaux Infrastructure

Analyse granulométrique par tamisage sur Granulats	Loic BLACHERE (Resp d'essais et Chargé d'Essais)	Matériaux Infrastructure
Détermination du Coefficient d'aplatissement sur Granulats	Loic BLACHERE (Resp d'essais et Chargé d'Essais)	Matériaux Infrastructure
Essai de résistance à la compression sur béton	Mathieu CIPIERE (Chargé d'Essais) Christophe DOMAS (Chargé d'Essais)	Structures et ouvrages d'Art

Appréciation sur les observations d'activités :

Les observations d'activités d'essais effectuées pendant l'évaluation ont montré une bonne maîtrise technique des essais par les chargés d'essais, notamment ceux récemment habilités (ex. M. CIPIERE).

Les procédures d'essais sont bien connues. Les enregistrements et relevés (minutes d'essais) permettent une bonne traçabilité des essais et des résultats obtenus. Cette traçabilité constitue d'ailleurs un point fort du laboratoire.

Examen de dossiers clients (Exercice de traçabilité)

Identification du dossier	Activités concernées	Nature des vérifications faites
Affaire C19LC0033 – DIR MC (Centrale Millepertuis) – contrôle des granulats pour la déviation de Villeneuve sur Allier	Essais sur Granulats	Vu Rapport d'essais MI19/25 avec les PV No . 20190920-xxxx , d'essais sur 3 échantillons livrés. - Essais réalisés sur granulats 10/14 : - Vu minutes des essais MDE + LA + Granulo + Aplatissement(FI)
Affaire C19LC0148 – RN122 SANSAC-DEVIATION D'AURILLAC (carrière de Blagnac)	Essais sur Granulats	o Affaire C19LC0148 – PV No 20191119-151606 Vu Rapport d'essais avec les PV d'essais No . 20191119-151606 - Essais réalisés sur granulats 10/14 : - Vu minutes des essais - Mentions d'accréditation OK
Dossier RN122 déviation de Sansac de Marmiesse	Essais sur béton	Vu rapports d'Essais de Rc : -Vu PV No 19/04-1-02052019 Rc à 8j -Vu PV No 19/04-1-22052019 Rc à 8 et 28j -Vu feuille d'accompagnement des éprouvettes de béton (et demande d'essais) -Vu bon de livraison.
Dossier Audit NF BPE (PBA produits béton)	Essais sur béton	Vu rapports d'Essais de Rc : -Vu PV No 19/01-2-02042019 Rc à 40j sur cubes 150x150

--	--	--

Appréciation sur les exercices de traçabilité :

Les dossiers examinés pendant l'évaluation n'ont pas montré d'anomalies de traçabilité. Les éléments de traçabilité des rapports examinés sont complets et ont été facilement retrouvés. Ce point constitue un point fort du laboratoire.

Autres points d'évaluation technique

Deux points particuliers d'évaluation technique ont été assignés par le COFRAC :

1) Mouvement de personnel :

De récents mouvements de personnel technique ont eu lieu et un certain nombre de fiches d'écart (n°AL01 à AL04 et AL06) de l'évaluation précédente n°LABO-18-0519, relatifs à la gestion des compétences ont été relevés.

Le traitement et la maîtrise de ces écarts a permis de lever et solder ces écarts (voir conclusions du Responsable d'évaluation).

L'examen approfondi par l'équipe d'évaluation des dispositions et des enregistrements relatifs à la qualification et à l'habilitation des agents techniques et notamment ceux récemment habilités, a permis de vérifier l'application complète du processus de qualification et d'habilitation.

Cet examen n'a pas montré d'anomalies. En outre, l'observation d'essais et les questionnements et interviews conduits pendant l'évaluation montrent que les chargés d'essais et les Responsables d'essais ont une maîtrise technique très satisfaisante et conforme aux dispositions et méthodes techniques.

2) Domaine 23-Granulats : observation d'une prestation sur site :

La seule prestation de la portée du domaine Granulats réalisée sur site concerne l'échantillonnage et le prélèvement. Cette prestation avait fait l'objet d'une observation détaillée sur site par l'évaluateur technique (M. Robert LAVAUD) lors de la dernière évaluation. Elle s'était révélée satisfaisante et n'avait soulevé aucune remarque particulière ou écart.

Lors de la présente évaluation, et en accord avec le COFRAC, nous avons effectué des exercices de traçabilité sur des dossiers avec prestation d'échantillonnage et prélèvement de granulats et sur l'application des dispositions et normes correspondantes. Nous avons aussi interviewé M. BLACHERE, chargé d'essais habilité pour l'échantillonnage. Ces éléments et les réponses obtenues ont été satisfaisants et montrent que le laboratoire maîtrise la prestation d'échantillonnage de granulats sur site.

CONCLUSIONS TECHNIQUES

Domaine(s) Technique(s) :	BGC / ADJUV-BETON-CIMENT / PHYSIQUE - MECA, BGC / ROCHEGRANULAT / PHYSIQUE - ECHANTILLONNAGE - MECA
Evaluateur/expert (Prénom NOM) :	ZERHOUNI Moulay

1. Suivi de l'évaluation précédente : solde des écarts techniques et avis sur les points à surveiller
Il n'y avait pas d'écart précédent à solder.

Les points à surveiller de la précédente évaluation technique concernaient principalement le suivi métrologique de certains équipements. Ils ont été convenablement traités.

2. Conclusion sur les points d'évaluation particuliers assignés à l'évaluateur

Deux points particuliers d'évaluation technique ont été assignés par le COFRAC :

1) Mouvement de personnel :

Les fiches d'écart (n°AL01 à AL04 et AL06) de l'évaluation précédente n°LABO-18-0519, relatifs à la gestion des compétences ont été soldées (voir conclusions du Responsable d'évaluation). L'examen approfondi par l'équipe d'évaluation des dispositions et des enregistrements relatifs à la qualification et à l'habilitation des nouveaux agents techniques récemment habilités, s'est révélé satisfaisant. L'observation d'essais par les chargés d'essais récemment habilités et les questionnements et interviews conduits pendant l'évaluation montrent qu'ils ont une maîtrise technique satisfaisante et conforme aux dispositions et méthodes techniques.

2) Domaine 23-Granulats : observation d'une prestation sur site :

La seule prestation de la portée du domaine Granulats réalisée sur site concerne l'échantillonnage et le prélèvement.

Lors de la présente évaluation, et en accord avec le COFRAC, nous avons effectué des exercices de traçabilité sur des dossiers avec prestation d'échantillonnage et prélèvement de granulats et sur l'application des dispositions et normes correspondantes. Nous avons aussi interviewé le chargé d'essais habilité pour l'échantillonnage. Ces éléments et les réponses obtenues ont été satisfaisants et montrent que le laboratoire maîtrise la prestation d'échantillonnage de granulats sur site.

3. Points forts de l'organisme (sur le plan technique)

- La traçabilité dans les dossiers d'affaire et dans l'historique des mesures et des résultats d'essais.
- La participation du laboratoire aux CIL et aux campagnes d'essais croisés et leur exploitation par le laboratoire.
- Expérience du laboratoire et des personnels techniques dans les domaines évalués (Appui du réseau des autres CEREMA de Lyon, Audits NF, Connaissance élevée des domaines Granulats et Bétons, participation aux Projets Nationaux de recherche).
- La gestion et le suivi métrologique des équipements.

4. Points faibles se dégageant des éventuels nouveaux écarts relevés

Pas de point faible constaté suite à l'évaluation technique.

5. Points à surveiller (sur le plan technique)

- Un point à surveiller concerne le domaine « Béton » : la traçabilité sur la date effective d'application par le laboratoire d'une révision de norme, n'est pas totalement maîtrisée. Il est difficile de savoir précisément à quelle date les essais faits l'ont été avec la nouvelle version de la norme ou avec l'ancienne.

6. Conclusion (exprimée en clôture de l'évaluation sur site)

A l'issue de cette évaluation et compte tenu du fait que l'écart technique relevé est non critique, j'ai confiance dans la capacité du laboratoire CEREMA Clermont-Ferrand et dans sa compétence technique pour proposer et conduire des plans d'actions pertinents en réponse à l'écart relevé et pour réaliser les essais des domaines Granulats (ex. dom.23) et "Bétons" (ex. dom.3) de sa portée d'accréditation, en conformité avec les exigences d'accréditation selon la norme NF EN ISO/CEI 17025:2017.

7. Appréciation des plans d'actions décidés en réponse aux nouveaux écarts techniques, et appréciation des preuves examinées

Le plan d'actions décidées par le laboratoire en réponse à l'écart technique, non critiques, MZE1 est pertinent et les délais associés sont cohérents.

La preuve d'action (Constat de vérification du cylindre) qui nous a été fournie permet de considérer la situation comme maîtrisée.

8. Conclusion finale de l'évaluateur technique

La conclusion exprimée en réunion de clôture (cf. point 6 ci-avant) est confirmée.

CONCLUSION DU RESPONSABLE D'ÉVALUATION

1. Suivi de l'évaluation précédente : solde des écarts organisationnels et avis sur les points à surveiller

Les 13 fiches d'écarts de la dernière évaluation n° LABO-18-0519 de 10/2018 ont été examinées, vérifiées et soldées définitivement.

Le point à surveiller relatif à des observations sur site d'un essai du domaine 3 a été traité et réalisé par l'ET. Il y a eu 4 observations effectuées (3 essai granulats (domaine 23) et 1 essai béton compressé (domaine 3)).

2. Conclusion sur les points d'évaluation particuliers assignés au responsable d'évaluation (sur le plan organisationnel)

Une attention particulière a été effectuée sur les écarts suivants : n° AL01 à AL04 et AL06. La situation est devenue conforme aux attentes des plans d'actions engagés.

Il y a eu des mouvements de personnel et les dossiers ont été examinés pour tout nouveau personnel mais aussi pour le maintien du personnel en place ou transféré d'un site à un autre site.

3. Points forts (sur le plan organisationnel)

-Une approche de la nouvelle version de la norme NF EN ISO/CEI 17025 (2017) qui a été bien menée, analysée et mise en application en associant les exigences du système de management certifié ISO 9001/14001 et 18001.

-Prise en compte rigoureuse des écarts de la dernière évaluation avec des plans d'actions respectés et dans les délais.

-Une investigation importante et satisfaisante pour la sécurité des salariés du laboratoire.

Une gestion des dossiers d'affaires qui retrace tout l'historique des affaires évaluées.

-Un suivi métrologique des équipements de mesure efficace et devenu satisfaisant dans gestion et son suivi.

-Un suivi du système de management en phase et en adéquation avec le SM certifié.

-Une mesure continue et suivie du système de management qualité. Une communication variée et diversifiée pour le personnel sur l'efficacité des plans d'actions engagés dans le système de management.

4. Points faibles se dégageant des éventuels nouveaux écarts relevés

Aucun point faible.

5. Points à surveiller (sur le plan organisationnel)

-Le tableau de suivi des risques n'est pas en phase (au niveau des étapes à suivre) avec la logique de traitement d'un risque. Le tableau devra être aménagé.

-Il manque l'intégration du prestataire CEBTP dans la gestion de l'impartialité ainsi que les prestataires internes (en tenant compte de la ré-organisation prévue au niveau national).

-Les conditions d'acheminement dans le cas d'une sous-traitance pour les échantillons vers le site du CEREMA à Lyon.

-Il n'y a pas d'informations sur les caractéristiques et le suivi (fiche de vie) pour les logiciels internes.

-Les documents relus ne sont pas tracés (revue par processus) comme étant revu afin d'assurer de la complétude de la revue documentaire.

6. Conclusion globale de l'équipe d'évaluation (exprimée en clôture de l'évaluation sur site)

Au vu de l'évaluation, l'équipe d'évaluation donne sa confiance quant à l'aptitude à réaliser des essais sous accréditation selon les exigences des référentiels en place.

7. Appréciation des plans d'actions décidés (organisationnel) et des preuves examinées

Les plans d'actions proposés sont pertinents. Les actions sont en adéquation avec les constats. Les délais sont raisonnables.

8. Conclusion finale de l'équipe d'évaluation

La conclusion du §6 reste valable et elle confirmée.

RELEVÉ DES ECARTS AUX EXIGENCES DE L'ACCRÉDITATION PAR LE COFRAC					
Ecart n°	Criticité* (C/NC)	§ référentiel	Accord organisme (O/N)	Plan d'actions satisfaisant (O/N)	Maîtrise prouvée (O/N)

Ecart n°	Criticité* (C/NC)	§ référentiel	Accord organisme (O/N)	Plan d'actions satisfaisant (O/N)	Maîtrise prouvée (O/N)
MZE 1	NC	NF EN ISO/CEI 17025: 2017 - 6.5.1; NF EN ISO/CEI 17025: 2005 - 5.6.3.1, 5.5.2	O	O	O
RCA 1	NC	ISO 17025 - 2017 - § 7.9	O	O	O
RCA 2	NC	NF EN ISO/CEI 17025: 2017 - 7.11.4, 6.4.1, 6.6.2	O	O	N

*

Ecart critique (C) : Ecart mettant en cause la fiabilité des résultats ou l'aptitude du système de management à maintenir le niveau de qualité des prestations d'évaluation de la conformité. Note : L'écart peut avoir une conséquence avérée quantifiable par l'évaluateur, ou peut présenter un risque induit important sur le niveau de qualité des prestations. Il peut être d'ordre technique ou organisationnel.

Ecart non critique (NC) : Ecart dont le résultat n'affecte pas ou n'est pas susceptible d'affecter directement et immédiatement la qualité des prestations d'évaluation de la conformité. Note : un écart non critique non soldé lors de l'évaluation suivante prévue dans le cycle de suivi conduit à la rédaction d'un nouvel écart qui peut être considéré comme critique.

Confirmation des informations : Nom/Prenom/Fonction : CUEI Alexandre, responsable qualité
Le : 13/06/2019

Bruno BOULET	Ex-département 3	Structures et Ouvrages d'art	Clemont-Ferrand	Oui
Patrick CHAGNEAU	Ex-département 3	Structures et Ouvrages d'art	Clemont-Ferrand	Oui
Christophe DOMAS	Ex-département 3	Structures et Ouvrages d'art	Clemont-Ferrand	Oui
Sebastien LUDWIKOWSKI	Ex-département 3	Structures et Ouvrages d'art	Clemont-Ferrand	Oui
LOG BLAISIERE	Ex-département 3	Matériaux et infrastructures	Clemont-Ferrand	Oui

En complément, l'organisme peut joindre un document comportant les informations demandées ci-dessous, ou compléter le tableau.

Prénom - Nom	Domaine technique	Unités techniques/Sites de rattachement	Localisation (ville)	Salarié de l'organisme (Oui/Non)
Ex-département 3	Ex-département 3	Ex-département 3	Ex-département 3	Ex-département 3

5	Demandes d'activités relatives au personnel	Effectif total de l'organisme implique dans les activités de la portée d'accréditation (en précisant personnel extrême le cas échéant)
Personne chargée de la réalisation de tout au profit des échantillonages, essais ou étalonages	Personne chargée de la réalisation de toutes les activités de la portée d'accréditation (en précisant personnel extrême le cas échéant)	Personne chargée de la réalisation de toutes les activités de la portée d'accréditation (en précisant personnel extrême le cas échéant)
Compléter le tableau suivant ou joindre un document comportant les informations demandées dans le tableau ci-dessous (par exemple, un organigramme)	Compléter le tableau suivant ou joindre un document comportant les informations demandées dans le tableau ci-dessous (par exemple, un organigramme)	Compléter le tableau suivant ou joindre un document comportant les informations demandées dans le tableau ci-dessous (par exemple, un organigramme)
Domaine technique	Nombre de personnes qualifiées (détalier par site pour les organismes mult-sites)	Nombre de personnes qualifiées (détalier par site pour les organismes mult-sites)

Annexe A au rapport d'évaluation : Données d'activités de l'organisme

Domaine technique	Demandes d'activités relatives aux prestations réalisées	VOLUME d'activités dans la portée d'accréditation réalisées à l'étranger (détailier par site pour les organismes mult-sites et par pays)	VOLUME d'activités dans la portée d'accréditation réalisées avec une référence à l'étranger (détailier par site pour les organismes mult-sites et par pays)	Nombre de rapports dressés ou de certificats - ratio approxi-mation rapport au nombre total de rapports ou de certifications émis avec une référence à l'étranger (détailier par site pour les organismes mult-sites et par pays)	Nombre de rapports dressés ou de certificats - ratio approxi-mation rapport au nombre total de rapports ou de certifications émis avec une référence à l'étranger (détailier par site pour les organismes mult-sites et par pays)	Ex domaine 23	RAs	Ex domaine 3	RAs	Ex domaine 23	RAs	Ex domaine technique
Volumes 2017	Référence à l'accréditation (détailier par site pour les organismes mult-sites)	- nombre de rapports dressés ou de certificats - ratio approxi-mation rapport au nombre total de rapports ou de certifications émis avec une référence à l'étranger (détailier par site pour les organismes mult-sites et par pays)	- nombre de rapports dressés ou de certificats - ratio approxi-mation rapport au nombre total de rapports ou de certifications émis avec une référence à l'étranger (détailier par site pour les organismes mult-sites et par pays)	Ex domaine 3	324	90 %	Ex domaine 23	108	90 %	Ex domaine 3	RAs	Ex domaine 23
Ex domaine 3	Nature et volume d'activités sous-traitées	Volume d'activités dans la portée d'accréditation réalisées à l'étranger (détailier par site pour les organismes mult-sites et par pays)	Volume d'activités dans la portée d'accréditation réalisées avec une référence à l'étranger (détailier par site pour les organismes mult-sites et par pays)	Ex domaine 3	RAs	90 %	Ex domaine 23	RAs	90 %	Ex domaine 3	RAs	Ex domaine 23
Ex domaine 23	Exercice 2017	Nombre de rapports dressés ou de certificats - ratio approxi-mation rapport au nombre total de rapports ou de certifications émis avec une référence à l'étranger (détailier par site pour les organismes mult-sites et par pays)	Nombre de rapports dressés ou de certificats - ratio approxi-mation rapport au nombre total de rapports ou de certifications émis avec une référence à l'étranger (détailier par site pour les organismes mult-sites et par pays)	Ex domaine 23	11	90 %	Ex domaine 23	15	90 %	Ex domaine 3	RAs	Ex domaine 23
Ex domaine 23	Granulométrie 933-1 : 39	Applissement 933-3 : 28	MB 933-9 : 11	MDE 1097-1 : 15	LA 1097-2 : 15		Ex domaine 23	11	90 %	Ex domaine 3	RAs	Ex domaine 23
Ex domaine 3	Exercice 2017	Coefficient de diffusion appartenant des ions chlorures : 3	Permeabilité au gaz : 18	Exercice 2017	324	90 %	Ex domaine 3	15	90 %	Ex domaine 3	RAs	Ex domaine 23
Ex domaine 23	Données d'activités d'échantillonages, essais ou détaillonnages réalisées	en nombre de rapports dressés ou de certificats d'échantillonage	Exercice 2017	Exercice 2017	108	90 %	Ex domaine 23	11	90 %	Ex domaine 3	RAs	Ex domaine 23
Ex domaine 23	Domaine technique	Données d'activités relatives aux prestations réalisées	VOLUME d'activités d'échantillonages, essais ou détaillonnages réalisées dans la portée d'accréditation (détailier par site pour les organismes mult-sites)	Volumes 2017	28	90 %	Ex domaine 23	15	90 %	Ex domaine 3	RAs	Ex domaine 23
Ex domaine 3	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Ex domaine 3	Exercice 2017	Exercice 2017	Ex domaine 3	RAs	Ex domaine 23

Annexe A au rapport d'évaluation : Données d'activités de l'organisme

N° d'accréditation : 1-5702

Annexe A au rapport d'évaluation : Données d'activités de l'organisme

Nom de l'organisme : CEREMA

Annexe B au rapport d'évaluation : Changements depuis la dernière évaluation

Nom de l'organisme : CEREMA

N° d'accréditation : 1-5702

Principaux changements intervenus depuis la dernière évaluation de l'organisme en matière...	
... juridique (forme juridique, dénomination, domiciliation, nom commercial utilisé pour les prestations d'essais/d'étalonnages, représentant légal, actionnariat de l'organisme, entrée au capital d'autres sociétés, etc)	RAS
... d'activités (nouvelles activités, arrêt/suspension d'activités, etc)	RAS
... d'organisation interne (recours à la sous-traitance, recours à du personnel sous contrat de prestation de service, réorganisation de services internes (fusion, séparation, réaffectation de missions, redéploiement sur d'autres implantations), etc)	RAS
... de personnel (arrivée/départ de personnels clés, changements dans l'attribution des fonctions clés, qualification de nouveaux personnels chargés de la réalisation de tout ou partie des prestations, nouveaux signataires de rapports/certificats d'étalonnages, etc)	Départ au premier mars 2019 de Vincent GARDE, qui était chargé d'essais sur essais de perméabilité au gaz et essais de détermination du coefficient de diffusion apparent des ions chlorures, ainsi que chargé et responsable d'essais sur essais de compression Habilitation au 30 avril 2019 de Patrick CHAGNEAU comme chargé d'essais de détermination du coefficient de diffusion apparent des ions chlorures Arrivée au 1 ^{er} mai 2019 de Mathieu CIPIERE et mise en route d'un programme de formation/qualification comme chargé d'essais perméabilité au gaz, détermination du coefficient de diffusion apparent des ions chlorures et compression. Nota : qualification de Mathieu CIPIERE comme chargé d'essais détermination du coefficient de diffusion apparent des ions chlorures et compression.
... d'installations (travaux sur des installations existantes, déplacement d'installations existantes, acquisition de nouvelles installations, etc)	RAS
... d'équipements ayant une influence significative sur le résultat des prestations, incluant les systèmes informatisés (défaillance d'équipements existants, acquisition de nouveaux équipements, etc)	RAS
... de fournisseurs de produits/services critiques (incluant les sous-traitants)	RAS
... évolution de la portée d'accréditation détaillée (en cas de portée flexible)	RAS
... autres	

Confirmation des informations :

Nom/Prénom/Fonction : CUER Alexandre, directeur adjoint et responsable qualité

Le : 16/06/2019

(C)
 (S)
 25/11/2019
 25/11/2019

Béton durci	Objet soumis à essais	caractéristiques mesurées / propriétés mesurées / caractéristiques recherchées	Principe de la méthode	Préférence de la méthode	Essai réalisé en laboratoire (L) ou sur site (S)
	Permeabilité au gaz	Épreuve de mise sous charge croissante jusqu'à rupture.	NF EN 12390-3	L	Xp P 18-463
	Resistance à la compression	Épreuve de charge croissante jusqu'à rupture.			
	Coefficient de diffusion	Essai accéléré de migration des chlorures dans béton des joints chlorurés	Xp P 18-462	L	

(ex domotique 3 : Essais sur le béton hydraulique et ses constitutants)
 (ex domotique 4 : Essais sur le béton hydrofuge et ses constitutants)

PRODUITS SPÉCIAUX, PRODUITS DE CURE

BATIMENT ET GENIE CIVIL - ELEMENTS DE CONSTRUCTION - BETON, CIMENT, MORTIER, COULIS ET CONSTITUANTS (ADDITIONS, ADJUVANTS, PRODUITS SPÉCIAUX, PRODUITS DE CURE).

Portée flexible FLEX1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour préparer les échantillons en suivant les méthodes référencées et leurs réalisations ultérieures.

Portée flexible FLEX2 : Le laboratoire est reconnu compétent pour préparer les échantillons en suivant les méthodes référencées et leurs réalisations ultérieures.

Annexe 1 rev. 2 - Convention n° 5678

PORTEE D'ACCREDITATION DEMANDEE ANNEXE 1 rev 2



<u>ORGANISME</u> (Entité juridique)	CEREMA Cité des Mobilités 25, av. François Mitterrand - CS 92803 69874 BRON CEDEX
<u>CONTACT</u>	Monsieur Alexandre CUER 04 73 42 10 41 alexandre.cuer@cerema.fr

La portée d'accréditation accordée par l'organisme ou la personne ci-dessous désigné et que la section Laboratoires du COFRAC accepte d'évaluer est définie comme suit :

Dossier n°	1-5702	CEREMA / DTER Centre-Est Département Laboratoire de Clermont-Ferrand ZI du Brézet - 8-10, rue Bernard Palissy 63101 CLERMONT FERRAND Cedex 2
Site		
Norme d'accréditation	NF EN ISO/CEI 17025 : 2005	BATIMENT ET GENIE CIVIL / ELEMENTS DE CONSTRUCTION – BETON, CIMENT, MORTIER, COULIS ET CONSTITUANTS (ADDITIONS, ADJUVANTS, PRODUITS SPÉCIAUX, PRODUITS DE CURE)
Norme projet	NF EN ISO/IEC 17025 : 2017	ELEMENTS DE CONSTRUCTION - SOLS, ROCHES ET GRANULATS
Domaines techniques		

Le maintien et la transition d'accréditation selon la norme NF EN ISO/IEC 17025 : 2017 sont demandés pour les activités définies en pages suivantes :

Note : Les mises à jour sont mentionnées en caractères gras soulignés et/ou barrés (màj et/ou retrait) et les extensions en caractères gras soulignés surtigrés (extension)

* Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document officiel LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr.

RC
25/11/2019

Objet soumis à essai	Propriétés mesurées / caractéristiques	Principe de la méthode	Référence de la méthode	(ex domaine 23 : Essais sur roches et granulats)	
				Essai réalisée en laboratoire (L)	ou sur site (S)
				NF EN 933-1	FD P 18-663
				Granulat	Methodes par tamisage à sec
				Granulat	Préparation des échantillons en laboratoire
Granulats	Coefficient d'épaissement	Meilleure des dimensions des éléments plate, longs et épais	NF EN 933-3	L	
Granulats	Valeur de la méthode de mélange	Méthode à la tache (essai au bleu) : injection successive de solutin de méthylène jusqu'à la saturation des particules d'argile	NF EN 933-9	L	

Annexe 1 rev. 2 - Convention n° 5678

RC
25/11/2019

Objet soumis à essai	Propriétés mesurées / caractéristiques	Principe de la méthode	Référence de la méthode	(ex domaine 23 : Essais sur roches et granulats)	
				Essai réalisée en laboratoire (L)	ou sur site (S)
				NF EN 932-1	FD R 18-663
				Granulat	Methodes par tamisage à sec
				Granulat	Préparation des échantillons en laboratoire
Granulats	Coef. d'épaissement	Meilleure des dimensions des éléments plate, longs et épais	NF EN 933-3	L	
Granulats	Valeur de la méthode de mélange	Méthode à la tache (essai au bleu) : injection successive de solutin de méthylène jusqu'à la saturation des particules d'argile	NF EN 933-9	L	

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu comme étant capable de réaliser les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Objet soumis à essai	Propriétés mesurées / caractéristiques	Principe de la méthode	Référence de la méthode	(ex domaine 23 : Essais sur roches et granulats)	
				Essai réalisée en laboratoire (L)	ou sur site (S)
				NF EN 932-1	S
				Granulat	Prélevements sur site pour essais chimiques
				Granulat	Prélevements sur site pour essais mécaniques

Annexe 1 rev. 2 - Convention n° 5678

Groupe Risques Environnement Infrastructures - Unité Matériau Infrastructures	Portée technique n° 2 :	
	Le laboratoire est reconnu comme étant capable de réaliser les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.	

Annexe 1 rév. 2... Convention n° 4678

Validé le : 03 octobre 2019
par le Responsable d'Accréditation : Marie HERBAUT

Pour le demandeur

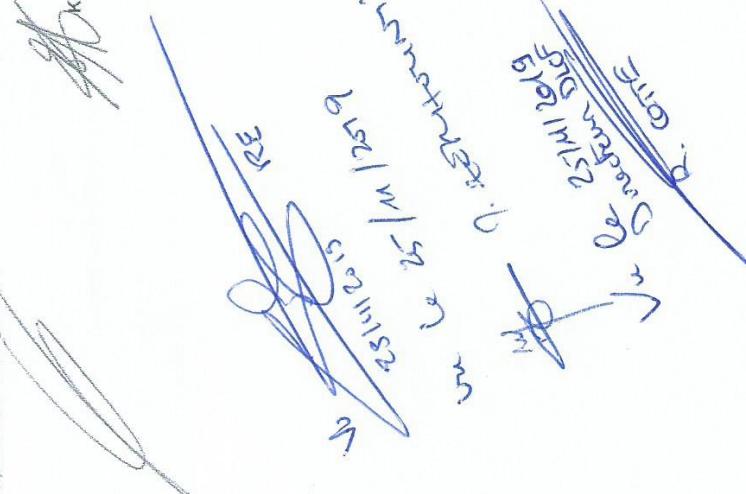
Fait à
En 2 exemplaires, le

Le Représentant de l'organisme,

Pour le Coffrac
Fait à Paris,
le 03 octobre 2019

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,


Kermo MOUTARD



Cette annexe 1 peut être complétée par des avenants d'extension. Elle peut par ailleurs faire l'objet de modifications de la part du Coffrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe 1 et avenants d'extension éventuels précédemment émis. Le demandeur retournera le document signé qui prendra effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques-Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 38 82 20 - Fax : +33 (0)1 44 38 82 21 Sifet : 397 879 487 00031
www.cofrac.fr

LNB FORM 39 - Rév 03 - 10 Avril 2017

Page 5/5

FICHE D'ÉCART N° MZE1 CRITIQUE NON CRITIQUEN° d'accréditation ou de projet : **1-5702****CONSTAT D'ÉCART**

ACTIVITÉ(S) CONCERNÉE(S) : BGC / ADJUV-BETON-CIMENT / MECA LIEU(X) DE CONSTAT (*si évaluation multi sites*) : GROUPE CONSTRUCTION ET MOBILITÉ - UNITÉ STRUCTURES ET OUVRAGES D'ART

ÉCART AUX EXIGENCES DE :

PARAGRAPHE(S) :

NF EN ISO/CEI 17025: 2017

6.5.1

NF EN ISO/CEI 17025: 2005

5.6.3.1, 5.5.2

CONCERNE LES DISPOSITIONS L'APPLICATION CONCERNE UNE DEMANDE D'EXTENSION FAIT SUITE À UN ÉCART PRÉCÉDENT NON SOLDÉ , N° RAPPORT / FICHE :**Constat (dont les éventuelles conséquences avérées) :**

Afin de vérifier l'orthogonalité et la rectitude des éprouvettes de béton confectionnées et rectifiées, le laboratoire procède par comparaison de ces éprouvettes avec un cylindre de référence ("cylindre étalon") en acier. Or ce cylindre de référence n'a pas été vérifié ou qualifié métrologiquement.

Risque induit :

Risque d'utiliser un cylindre de référence ne répondant pas aux exigences et risque sur la conformité des éprouvettes vérifiées.

Peu de risque sur le résultat final de l'essai, compte tenu des autres sources d'incertitudes.

EVALUATEUR : ZERHOUNI MOULAY	DATE : 26/11/2019	SIGNATURE* : VALIDATION E-FOLIO
------------------------------	-------------------	---------------------------------

ACCORD DE L'ORGANISME	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
-----------------------	---	------------------------------

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :

PLAN D'ACTIONS DECIDE**ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART** (*antériorité - prestations et clients - impact*)

Pas d'antériorité identifiée liée à l'écart – le cylindre a été contrôlé avec un comparateur étalonné et il est conforme.

ANALYSE DES CAUSES

La non vérification du cylindre de référence était « volontaire » afin d'avoir une méthode de contrôle plus défavorable.

ACTIONS DÉCIDÉES POUR CORRIGER L'ÉCART (SUR L'ÉTENDUE IDENTIFIÉE) ET POUR ÉVITER SA REPRODUCTION

- 1) référencement du cylindre d'acier dans la base GEPI (déjà fait)
- 2) contrôle annuel de ce cylindre à l'aide d'un rapporteur d'angle ME-13 étalonné

Délai(s) de mise en œuvre :

- fait
- 28/02/2020

REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME : ALEXANDRE CUER

DATE : 26/11/2019

* Si l'original est manuscrit, indiquer « original signé »

APPRECIATION DU PLAN D'ACTIONS

PERTINENCE DE L'ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART, DE L'ANALYSE DES CAUSES, DES ACTIONS ET DES DÉLAIS :

Oui NON

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :

EVALUATEUR : ZERHOUNI MOULAY

DATE : 19/12/2019

EXAMEN DES PREUVES D'ACTIONS (AVANT REMISE DU RAPPORT D'ÉVALUATION)			
PREUVES DOCUMENTAIRES EXAMINÉES :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>
PREUVES SUFFISANTES POUR DÉMONTRER LA MAÎTRISE DE L'ÉCART :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
FICHIERS :	<ul style="list-style-type: none">DLCF_MET_2019_CV_SPOA_119.pdf		
DOCUMENTS EXAMINÉS :			
- Vu constat de vérification 19L078 du 17/12/2019, établi par Service Métrologie CEREMA DLCF : OK cylindre conforme.			
COMMENTAIRES ÉVENTUELS :	RAS		
EVALUATEUR : ZERHOUNI MOULAY	DATE : 26/12/2019		

FICHE D'ÉCART N° **RCA1** CRITIQUE NON CRITIQUEN° d'accréditation ou de projet : **1-5702****CONSTAT D'ÉCART**

ACTIVITÉ(S) CONCERNÉE(S) : SMQ

LIEU(X) DE CONSTAT (*si évaluation multi sites*) : CEREMA CENTRE ESTÉCART AUX EXIGENCES DE :
ISO 17025 - 2017PARAGRAPHE(S) :
§ 7.9CONCERNE LES DISPOSITIONS L'APPLICATION CONCERNE UNE DEMANDE D'EXTENSION FAIT SUITE À UN ÉCART PRÉCÉDENT NON SOLDÉ , N° RAPPORT / FICHE :**Constat (dont les éventuelles conséquences avérées) :****Réclamations :**

Le laboratoire n'a pas, à ce jour, un descriptif documenté du processus de gestion (réception, validation, examen, suivi et actions engagées) d'une réclamation.

Risque induit :

Risque faible car, à ce jour, il n'y a pas eu d'enregistrement de réclamation. De plus, le laboratoire a prévu la mise à disposition du processus de traitement sur demande (dans le devis) et à prévu la fonction qui approuvera la décision.

EVALUATEUR : CALMELS RÉGIS

DATE : 26/11/2019

SIGNATURE* : VALIDATION E-FOLIO

ACCORD DE L'ORGANISME

OUI NON

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :

PLAN D'ACTIONS DECIDE**ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART (antériorité - prestations et clients – impact)**

Impact limité

ANALYSE DES CAUSES

Comme prévu au plan de transition, la procédure R2.DLCF.P.001 a été modifiée courant 2019 pour préciser le circuit de traitement des réclamations. Concernant le porté à connaissance auprès des clients, il semblait intuitif que les clients s'adressent aux chargés d'affaire lors d'une réclamation, laquelle est ensuite instruite par le RQD en lien avec la direction du laboratoire

ACTIONS DÉCIDÉES POUR CORRIGER L'ÉCART (SUR L'ÉTENDUE IDENTIFIÉE) ET POUR ÉVITER SA REPRODUCTION

Rédaction d'un logigramme selon le paragraphe 7.9 de la norme (notamment 7.9.2 et 7.9.3) qui précisera le qui-fait-quoi au Cerema Clermont-Ferrand en matière de traitement d'une réclamation. Il sera indiqué dans les devis que ce logigramme est disponible auprès des chargés d'affaire sur demande client.

Délai(s) de mise en œuvre :
Dès à présent et au plus tard février 2020

REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME : ALEXANDRE CUER

DATE : 10/12/2019

* Si l'original est manuscrit, indiquer « original signé »

APPRECIATION DU PLAN D'ACTIONS**PERTINENCE DE L'ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART, DE L'ANALYSE DES CAUSES, DES ACTIONS ET DES DÉLAIS :**Oui NON

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :

EVALUATEUR : CALMELS RÉGIS

DATE : 14/12/2019

EXAMEN DES PREUVES D'ACTIONS (AVANT REMISE DU RAPPORT D'ÉVALUATION)			
PREUVES DOCUMENTAIRES EXAMINÉES :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>
PREUVES SUFFISANTES POUR DÉMONTRER LA MAÎTRISE DE L'ÉCART :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
FICHIERS : AUCUN			
<i>DOCUMENTS EXAMINÉS :</i> -----			
<i>COMMENTAIRES ÉVENTUELS :</i> L'action est satisfaisante sur le plan des dispositions au vu du plan proposé. Il faudra maîtriser l'application des dispositions en cas de réclamation : à observer lors de la prochaine évaluation.			
EVALUATEUR : CALMELS RÉGIS	DATE : 14/12/2019		

FICHE D'ÉCART N° **RCA2** CRITIQUE NON CRITIQUEN° d'accréditation ou de projet : **1-5702****CONSTAT D'ÉCART**

ACTIVITÉ(S) CONCERNÉE(S) : SMQ	LIEU(X) DE CONSTAT (<i>si évaluation multi sites</i>) : CEREMA CENTRE EST	
ÉCART AUX EXIGENCES DE : NF EN ISO/CEI 17025: 2017	PARAGRAPHE(S) : 7.11.4, 6.4.1, 6.6.2	
CONCERNE LES DISPOSITIONS <input checked="" type="checkbox"/>	L'APPLICATION <input type="checkbox"/>	CONCERNE UNE DEMANDE D'EXTENSION <input type="checkbox"/>
FAIT SUITE À UN ÉCART PRÉCÉDENT NON SOLDÉ <input type="checkbox"/> , N° RAPPORT / FICHE :		
Constat (dont les éventuelles conséquences avérées) : <u>Prestataires de services</u> : 1-Le laboratoire n'a pas mis en œuvre le support d'enregistrement pour le suivi des logiciels (applications) : Gedoc (documentation) et Gepi (équipements et équipements de mesure) en tant qu'équipement. <u>Prestataires de service SI</u> : 2-Le laboratoire n'a pas, à ce jour, d'accords avec les prestataires informatiques et certains prestataires internes au sein du CEREMA pour assurer une gestion appropriée et un suivi conforme selon les exigences internes		
EVALUATEUR : CALMELS RÉGIS	DATE : 26/11/2019	SIGNATURE* : VALIDATION E-FOLIO
ACCORD DE L'ORGANISME	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
COMMENTAIRES ÉVENTUELS :		

PLAN D'ACTIONS DECIDE

ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART (<i>antériorité - prestations et clients - impact</i>) Risque limité sur les résultats d'essais. Tous les calculs sont réalisés dans des feuilles de calcul excel protégées et validées Les prestataires internes ont été évalués par les unités techniques mais il n'y a pas de convention explicitant le besoin du laboratoire en matière de support informatique et précisant la réponse du service informatique du Cerema Centre-Est, pour satisfaire ce besoin	
ANALYSE DES CAUSES Défaut de formalisation	
ACTIONS DÉCIDÉES POUR CORRIGER L'ÉCART (SUR L'ÉTENDUE IDENTIFIÉE) ET POUR ÉVITER SA REPRODUCTION Un document sera établi en lien avec le service informatique précisant nos attentes en matière informatique (notamment le nombre d'essais de restauration de données à réaliser par an) et la réponse apportée par le service informatique pour satisfaire ces attentes. Des fiches sur les logiciels internes, notamment GEPI seront annexées à ce document	
REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME : ALEXANDRE CUER	Délai(s) de mise en œuvre : février 2020
DATE : 10/12/2019	

* Si l'original est manuscrit, indiquer « original signé »

APPRÉCIATION DU PLAN D'ACTIONS

PERTINENCE DE L'ANALYSE DE L'ÉTENDUE DE L'ÉCART, DE L'ANALYSE DES CAUSES, DES ACTIONS ET DES DÉLAIS :

OUI NON

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :

Pour l'informatique, l'action est pertinente.

EVALUATEUR : CALMELS RÉGIS

DATE : 14/12/2019

EXAMEN DES PREUVES D'ACTIONS (AVANT REMISE DU RAPPORT D'ÉVALUATION)

PREUVES DOCUMENTAIRES EXAMINÉES :

OUI NON NA

PREUVES SUFFISANTES POUR DÉMONTRER LA MAÎTRISE DE L'ÉCART :

OUI NON

FICHIERS : AUCUN

DOCUMENTS EXAMINÉS :

COMMENTAIRES ÉVENTUELS :

Il ne faudra pas oublier pour les contrats/conventions les autres prestataires internes en dehors de l'informatique qui interviennent à une moindre échelle dans le laboratoire : SQ national, métrologie interne.
A voir lors de la prochaine évaluation.

EVALUATEUR : CALMELS RÉGIS

DATE : 14/12/2019



PROGRAMME de l'EVALUATION N° LABO-19-0687 En date du 25 et 26 novembre 2019

Evaluation de Surveillance et de Transition (1,5 jour : technique & 2,0 jours : qualité de CEREMA (Clermont-Ferrand)

Domaine(s) accrédités :

Bâtiment & Génie civil : *Éléments de construction / Béton, ciment, mortier, coulis et constituants – essais mécaniques*
Bâtiment & Génie civil : *Éléments de construction/Sols, roches et granulats – prélèvements & essais mécaniques - physiques*

Domaine(s) à évaluer lors de cette mission :

Bâtiment & Génie civil : *Éléments de construction/ Béton, ciment, mortier, coulis et constituants*
Bâtiment & Génie civil : *Éléments de construction/Sols, roches et granulats*

Référentiels en vigueur :

NF/EN ISO/CEI 17025 (2017 et 2005) – LAB REF 02 - GEN REF 11

Organisme demandeur :

CEREMA
Cité des Mobilités
25, Avenue François Mitterrand – CS 92803
69674 BRON CEDEX

Site(s) évalué(s) :

CEREMA - CLERMONT
ZI du Brézet
8-10, Rue Bernard Palissy
63017 Clermont-Ferrand Cedex 2
Contact : Roland COTTE (Directeur DLCF)

Accréditation n° : I-5702 – **Convention n° :** 5678

Equipe d'Evaluation :

* Evaluateur Technique(s)- Moulay ZERHOUNI : Domaine(s) [Bâtiment & Génie civil : *Éléments de construction/ Béton, ciment, mortier, coulis et constituants & Éléments de construction/Sols, roches et granulats*] - **durée : 1,5 jour(s)**
Date de début : 25 (après-midi) novembre 2019

* Responsable d'évaluation – Régis CALMELS : EQ/RE [SMQ] – **durée : 2,0 jour(s)**
Date de début : 25 novembre 2019

Informations pour cette évaluation :**Objectifs de l'évaluation :**

Examen de la conformité aux exigences du référentiel (NF EN ISO/IEC 17025), aux documents d'accréditation opposables et de la pertinence des dispositions mises en place tant au niveau organisationnel que technique définies par l'organisme et la vérification de leur mise en application.

Cette évaluation de transition vers la norme NF EN ISO/CEI 17025 va porter sur les modifications de fond apportées à cette norme (système de management, approche processus opérationnels, système de l'information et données électroniques, approche par les risques et opportunités). Un examen du plan de transition est examiné en amont et durant l'évaluation.

L'évaluation de surveillance, objet de la mission, a pour objet de s'assurer, par échantillonnage et par sondage, que l'organisme maintient la compétence technique relative à sa portée d'accréditation, et d'apprécier l'application et l'amélioration de l'efficacité du système de management de la qualité.

Légende : EQ : Evaluateur Qualiticien
ET : Evaluateur technique
EQ/RE : Responsable d'évaluation



1^{ière} journée d'Evaluation du 25 novembre 2019

Démarrage de l'évaluation de surveillance et de transition
avec
Régis Calmels(EQRE)

Sur le site de Clermont-Ferrand

Réunion d'ouverture

1 : 08h30

: Présentation de la mission d'évaluation

Réunion d'ouverture →

Présentation des participants :

Présentation de l'organisme

De l'équipe d'évaluation

De l'organisme évalué

2 :

- Points à examiner et évaluer pour cette évaluation :

*Examen et acceptation du plan d'évaluation proposé pour cette évaluation.

*Annexe A & B (INS FORM 48 et 49) : Vérification des Activités & Changements actualisés au moment de l'évaluation:

- Personnel : nouveaux personnels en 2019 (P. Chagneau – M. Cipière)
- Départ d'un personnel : V. Garde (chargé d'essai de perméabilité, compression détermination coefficient de diffusion)

*Vérification de la portée d'accréditation demandée (n°1-5702 : Annexe 1 rÈv.2 – 03/10/2019) en vigueur.

*Points particuliers à examiner (hors fiches d'écarts) lors de cette évaluation :

- Complétude du Questionnaire d'Auto-évaluation (**LAB FORM 03**)

*Vérification/efficacité des fiches d'écart (FE n°) à solder de l'évaluation précédente (LAB-18-0519 d'octobre 2018) :

- FE n° AL01 à AL13 : écarts sur le SMQ
- Pas d'écarts en technique.

*Attention particulière :

- pour les Fiche d'écarts : FE n° AL01 à AL04 et FE n° AL06,
- sur les mouvements de personnel

*Points à surveiller à examiner issus de l'évaluation LAB-18-0519 :

- ET : Domaine 23 (**prévoir si possible une observation d'essai sur site**).

3 :

- Rappels sur la réalisation d'une évaluation :

* Les horaires du plan d'évaluation sont à titre d'information. Ils peuvent être modulés et modifiés en fonction de la situation rencontrée et des impératifs lors de l'évaluation.

* Rappels des règles d'accréditation (type d'écart, fiche d'écart, rapport final, plan d'actions...). Présentation et utilisation d'e-folio par le laboratoire et les évaluateurs.

* Le rapport d'évaluation sous e-folio sera remis et accessible pour l'organisme et le Cofrac au plus tard un mois après la fin de l'évaluation (</=19-01-2020).

* Les plans d'actions suite aux écarts éventuellement relevés seront remis 15 jours après la fin de l'évaluation (03-01-2020).

* Des examens de traçabilité de rapports d'inspection seront effectués par chaque évaluateur et ceci par domaine d'activité accrédité.

* Tout le personnel est susceptible d'être l'interlocuteur de l'un des membres de l'équipe d'évaluation au cours de cette évaluation. L'ensemble de l'équipe d'évaluation est soumis aux règles strictes de confidentialité et d'impartialité édictée par le Cofrac. En ce sens, aucune information, quelle qu'elle soit, recueillie lors d'évaluation, ne peut être utilisée ou diffusée en dehors du périmètre de l'évaluation.



Démarrage des investigations de l'évaluation

09h 15 – 12h 30 : Début des investigations par l'équipe d'évaluation sur le site

- EQ →** : Exigences Générales et Structurelles (4 & 5) :
 Générales & Légales (§5.1 – 5.3 – 5.4)
 Impartialité (§4.1.1 à 4.1.5 – 6.2.1)
 Confidentialité (§4.2.1 à 4.2.4)
 Organisation du laboratoire (§5.2 – 5.5a-b – 5.6d)
Plan local de transition
- EQ →** : Exigences relatives aux Ressources (6) :
 Gestion du personnel (§5.6 – 6.1 – 6.2.2 à 6.2.6)

- EQ →** : Exigences Structurelles et Ressources – Exigences relatives au Système de Management (5-6 & 8) :
 Système de Management (§5.3 – 5.7a – 6.2.1 – 8.1 à 8.2)
 Intégrité du Système de Management (§5.7b)
 Organisation de la documentation : option A / B (§ 5.5c – 7.11.1 à 7.11.2)
 Maîtrise de la documentation interne/externe (§ 8.2 à 8.3)
 Maîtrise des enregistrements qualité (§8.4)
 Maîtrise des données dématérialisées (§ 7.11.1 – 7.11-6)

12h30

PAUSE – REPAS (12h 30 – 13h 30/45)

Reprise de l'évaluation :

13h 45 - 14h 00

Réunion d'ouverture de la partie technique (ET) – Démarrage de l'évaluation technique

Avec Moulay Zerhouni (ET) & Régis Calmels (EQRE)

- 1 : 14h 00** : **Présentation de la mission d'évaluation** → De l'équipe d'évaluation
- Réunion d'ouverture →** Présentation des participants : → De l'organisme évalué
- Présentation de l'organisme

2 :

- Points à examiner et évaluer pour cette évaluation :

*Annexe A & B (INS FORM 48 et 49) : Vérification des Activités & Changements actualisés au moment de l'évaluation:
 -Personnel : nouveaux personnels en 2019 (P. Chagneau – M. Cipière)
 -Départ d'un personnel : V. Garde (chargé d'essai de perméabilité, compression détermination coefficient de diffusion)

*Vérification de la portée d'accréditation demandée (n°1-5702 : Annexe 1 rÈv.2 – 03/10/2019) en vigueur.

*Vérification/efficacité des fiches d'écart (FE n°) à solder de l'évaluation précédente (LAB-18-0519 d'octobre 2018) :

3 / 6

Plan d'évaluation de surveillance et de transition – LABO-19-0687 – CEREMA Clermont - version 2 novembre 2019 - selon INS PROC 02



- FE n° AL01 à AL13 : écarts sur le SMQ
- Pas d'écarts en technique.

*Attention particulière et notification de décision :

- pour les Fiche d'écarts : FE n° AL01 à AL04 et FE n° AL06 (examen particulier),
- sur la gestion documentaire relative aux fiches d'écarts : FE n° AL10 à AL13,
- sur les mouvements de personnel.

*Points à surveiller à examiner issus de l'évaluation LAB-18-0519 :

-ET : Domaine 23 (**prévoir si possible une observation d'essai sur site**).

Démarrage des investigations de l'évaluation

14h 30 – 18h 00

: Exigences relatives aux Ressources (6) :

ET →

Gestion du personnel (§5.6 – 6.1 – 6.2.2 à 6.2.6)

Métrieologie des équipements et raccordement au SI (§6.4.6 à 6.4.8 – 6.4.11 – 6.5)

Equipements appropriés (§6.1 + 6.4.1 à 6.4.1 à 6.4.5 – 6.4.13)

Equipements défectueux (§6.4.9) – contrôles intermédiaires (§6.4.10)

Equipements : surveillance – entretien – maintenance – stockage (§6.4.3 – 6.4.11 – 6.4.12)

Equipements : enregistrements (§6.4.13)

Gestion de la portée flexible d'accréditation (LAB REF 08) : aspects techniques

: Exigences relatives aux Ressources (6) :

Installations et conditions ambiantes (§ 6.1 – 6.3.1 à 6.3.5)

: Exigences relatives aux Processus (7) :

Maîtrise des enregistrements techniques (§7.5)

Données dématérialisées/Gestion de l'information (SI) : technique (§ 7.11.1 – 7.11.2 – 7.11.6)

: Exigences relatives aux Processus (7):

Prestataires externes : produits fournis (§6.6.1 – 6.6.2a & c – 6.6.3)

Méthodologie & Réalisation du prélèvement et/ou de l'essai/analyse (§7.2 à 7.4)

Observation en condition de travail : prélèvement/analyse

Incertitudes de mesure (§7.6)

Assurance de la qualité des résultats (§7.7.1 à 7.7.3)

EQ →

: Exigences relatives aux Ressources et aux Processus (6 & 7) :

Gestion de l'information (SI) (§7.11.3 à 7.11.5)

Métrieologie et raccordement au SI (§6.4.6 à 6.4.8 – 6.4.11 – 6.5)

Prestataires externes : Services fournis (§6.6.1 – 6.6.2 – 6.6.3 – 7.1.1c) – Méthode client (§7.1.2)

Services transmis (reporting au client) (§7.7.1c - 7.8.2.1f)

: Exigences relatives aux Ressources (6) :



Revue : demandes – appels d'offre – contrat (§7.1.1a-b-c à 7.1.3 – 7.1.7 – 7.1.8)
Contrat : modification/écart au contrat (§7.1.4 à 7.1.6)
Examen de traçabilité : Suivi de demande à la réalisation

- 17h 45 – 18h 00 : Débriefing « à chaud » sur la journée d'évaluation avec le personnel présent et disponible.
18h 00 : Fin de la journée d'évaluation.

Fin de la 1^{ière} journée d'évaluation



2^{ième} journée d'évaluation : 26 novembre 2019

Sur le site de Clermont-Ferrand

Début : **08h 30 →**

Reprise et fin de l'évaluation

08h 30 – 12 h 00

EQ →

: *Exigences relatives au Système de Management (8) :*

- Travaux non-conformes (§7.10-1 – 7.10.2 - 8.7.1a)
- Actions correctives (§7.10.3 – 8.7.1b à 8.7.1f – 8.7.2 – 8.7.3)
- Réclamations (§7.9)
- Risques & Opportunités (8.5.1 à 8.5.3)
- Audit interne (§8.8.1 à 8.8.2)
- Gestion de la Portée Flexible (**LAB REF 08**) : organisation
- Revue de direction (§8.9.1 à 8.9.3)
- Amélioration (§8.6)

ET →

: *Exigences relatives aux Processus (6) :*

- Surveillance de la performance – **gestion des EIL** (§7.7.2 – 7.7.3)
- Rapport sur les résultats (§7.8.1 à 7.8.5 + 7.8.6 à 7.8.7 + 7.8.1.1 – 7.8.2.1o)
- Utilisation de la marque Cofrac (**GEN REF 11**) : rapport d'essais

: *Exigences relatives aux Processus (6) :*

ET : Observation d'activités →
(Si non réalisée la veille)

Observation en condition de travail : prélèvement/analyse

Méthodologie & Réalisation du prélèvement et de l'essai/analyse (§7.2 à 7.4 – 7.6)

PAUSE – REPAS (12h 00 – 13h 00/15)

13h30/45 – 15h 30

ET & EQ →

: *Exigences relatives aux Processus (7) :*

- Examen de traçabilité de dossiers clients archivés : prélèvements/analyses
- Dossiers clients** et Rapports sur les résultats (§7.8.1.2 à 7.8.5 + 7.8.6 à 7.8.7 + 7.8.8)-Validation (§7.8.1.1- 7.8.2.1o)

EQ →

Conditions d'utilisation de la marque Cofrac (**GEN REF 11**) : courrier, mailing, site Internet

Préparation de la réunion de clôture finale de l'évaluation

15h 30 – 16h 15 : Concertation des évaluateurs - Préparation de la réunion de clôture
EQ et ET→

Réunion de clôture finale

(Tout le personnel disponible, impliqué ou non est invité à participer à cette réunion en fonction de vos disponibilités)

16h 30 – 17h 30
ET et EQ →

: **Réunion de clôture :**

- Rappel du contexte de l'évaluation,*
- Rappels de définitions : point faible - point à surveiller – type de gravité des écarts,*
- Présentation des écarts qualité/technique – acceptation/disposition des fiches – traitement des fiches,*

6 / 6

Plan d'évaluation de surveillance et de transition – LABO-19-0687 – CEREMA Clermont - version 2 novembre 2019 - selon INS PROC 02



*Appréciations : la capacité et la compétence technique et organisationnelle de l'organisme à réaliser ses activités accréditées en conformité avec les exigences d'accréditation,
Délai de la suite à donner à la fin de cette évaluation : Cf. LAB REF 05,
Collecte des Annexes A (n°48) et B (n°49) actualisées (si besoin) au moment de l'évaluation,,
PV de clôture manuscrit validé par le RE et le représentant de l'organisme.*

Fin de l'évaluation de surveillance et de transition



CV n° 19L078

DLCF
8-10, rue Bernard-Palissy
Zone Industrielle du Brézet
63017 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

alignement maximum toléré (mm) 1,1

IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT

N° D'IDENTIFICATION :

SPOA119

DESIGNATION :

cylindre métallique de référence pour les essais de compression

H : hauteur du cylindre en mm

300

D : diamètre du cylindre en mm

170

DATE DE VERIFICATION

17/12/19

Moyens de vérification :

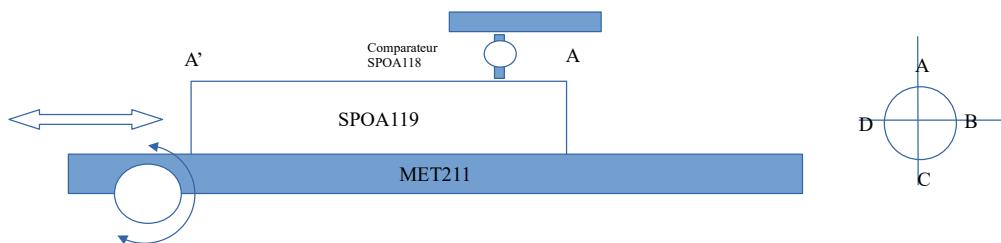
Banc de mesure NODIER MET211
comparateur SPOA118

contrôle de parallélisme et de rectitude (sur quatre génératrices)
essai à réaliser avec comparateur en position verticale

on équipe le MET211 de 2 cales et on positionne le cylindre SPOA119 couché entre ces 2 cales, sur une rainure longitudinale de la table

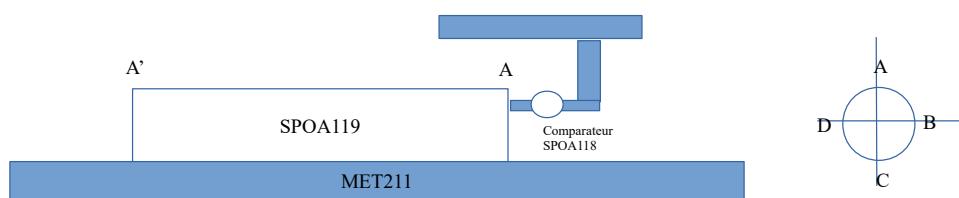
on fait avancer le plateau du banc MET211 vers la droite, afin que le comparateur initialement en A se retrouve au niveau de A'

on fait tourner le cylindre et on recommence avec les points B et B', puis C et C' et enfin D et D'


contrôle de perpendicularité sur 2*4 points
essai à réaliser avec comparateur en position horizontale

on fait tourner le cylindre pour que le comparateur soit en contact au niveau des points A,B,C puis D

on retourne le cylindre et on recommence l'opération avec les points A',B',C' et D'



Opérateur :	F.IVARS	Date :	17/12/19	Page 1 / 2
-------------	---------	--------	----------	------------

Feuille de mesures

CV n° 19L078

Moyens d'étalonnage : Comparateur SPOA118U_{étal} en mm 0,005

ur en mm 0,002

ur est l'incertitude liée à la résolution et à la répétabilité

L'incertitude élargie U correspond à l'incertitude-type composée multipliée par un facteur d'élargissement k = 2 lui attribuant un niveau de confiance de 95 %

Conditions d'environnement :

Température : 20 °C

contrôle de parallélisme et de rectitude (sur quatre génératrices)

DeltaH	U _{étal}	U _r	U _{util}	U _{util}	DeltaH + erreur de mesure	conforme O / N
valeurs en mm						
A'	0	0,003	0,002	0,003	0,007	OUI
A	0,03	0,003	0,002	0,003	0,007	OUI
B'	0	0,003	0,002	0,003	0,007	OUI
B	0,03	0,003	0,002	0,003	0,007	OUI
C'	0	0,003	0,002	0,003	0,007	OUI
C	0,03	0,003	0,002	0,003	0,007	OUI
D'	0	0,003	0,002	0,003	0,007	OUI
D	0,03	0,003	0,002	0,003	0,007	OUI

contrôle de perpendicularité sur 2*4 points

DeltaX	U _{étal}	U _r	U _{util}	U _{util}	DeltaX + erreur de mesure	DeltaH calculé	conforme O / N	
valeurs en mm								
A	0	0,003	0,002	0,003	0,007	0,007	0,012	OUI
B	0	0,003	0,002	0,003	0,007	0,007	0,012	OUI
C	-0,05	0,003	0,002	0,003	0,007	0,057	0,100	OUI
D	0	0,003	0,002	0,003	0,007	0,007	0,012	OUI
A'	0	0,003	0,002	0,003	0,007	0,007	0,012	OUI
B'	0,015	0,003	0,002	0,003	0,007	0,022	0,038	OUI
C'	0,01	0,003	0,002	0,003	0,007	0,017	0,029	OUI
D'	0	0,003	0,002	0,003	0,007	0,007	0,012	OUI